



Président : M. Jorge E. ILLUECA (Panama).

En l'absence du Président, Mme Jones (Libéria), vice-présidente, prend la présidence.

POINT 32 DE L'ORDRE DU JOUR

Politique d'apartheid du Gouvernement sud-africain (suite) :

- a) Rapport du Comité spécial contre l'apartheid;
- b) Rapport du Comité spécial pour l'élaboration d'une convention internationale contre l'apartheid dans les sports;

c) Rapport du Secrétaire général

1. M. LEGWAILA (Botswana) [*interprétation de l'anglais*] : Le 13 juillet 1983, la South African Broadcasting Corporation a émis un essai sur le développement constitutionnel qui, en partie, se lisait comme suit : « Fuir la réalité, établir des constitutions en fonction de plans idéologiques, c'est la recette du désastre. »

2. Chacun sait qu'au début de ce mois, le 2 novembre pour être exact, un référendum, qui avait pour but précis de consolider l'idéologie de l'apartheid et de la domination blanche, s'est déroulé en Afrique du Sud; par ce moyen, la minorité blanche a approuvé un prétendu système de représentation constitutionnelle qui est encore plus fanatiquement raciste. Le nouveau système, véritable recette de désastre, invite les Sud-Africains métis et d'origine indienne dans le camp de l'homme blanc; ils ont été invités à s'associer à la minorité blanche dans une tentative futile de fuir la réalité, de chercher refuge dans la compagnie précaire d'une minorité assiégée et acharnée à préserver à tout prix une idéologie raciste et inhumaine.

3. Les résultats du référendum, qui ont été accueillis par un membre éminent des Nations Unies comme « une date importante dans l'histoire moderne de l'Afrique du Sud » [56^e séance, par. 124], ont été totalement rejetés par l'Assemblée, à juste titre, parce que ces résultats ne constituent nullement un pas dans la bonne direction — celle d'un changement important en Afrique du Sud. Au contraire, le nouveau système de représentation constitutionnelle ne peut que servir à exacerber la polarisation raciale en Afrique du Sud car il perpétue pour toujours le refus de reconnaître le droit de vote à la majorité de la population de ce malheureux pays. Par quelle logique le fait d'accorder les droits électoraux à 2,8 millions de Sud-africains métis et à 800 000 Sud-africains indiens tout en continuant de les refuser à 23 millions d'Africains noirs pourrait-il être considéré comme un pas dans la bonne direction, comme « une date importante dans l'histoire moderne de l'Afrique du Sud » ? Par quelle logique une constitution qui lance de façon si irréflectée la minorité blanche de l'Afrique du Sud dans une voie si dangereuse que le choc avec la majorité noire est inévitable pourrait-elle être saluée comme offrant le meilleur espoir d'éviter le désastre et la catastrophe en Afrique du Sud ?

4. Les faits sont clairs et irréfutables. Le but ultime poursuivi par le régime minoritaire blanc en Afrique du Sud est, et a toujours été, la transformation des deux tiers de l'Afrique du Sud en pays appartenant à l'homme blanc, où les Sud-Africains noirs ne seront bienvenus que pour scier du bois ou puiser de l'eau pour l'homme blanc. Le *Land Act* de 1936 visait ce but. Déjà, quelques millions de Sud-Africains noirs qui avaient été relégués dans les bantoustans arides avaient été privés de leur citoyenneté sud-africaine et forcés de devenir citoyens d'archipels tribaux parsemés dans la périphérie de l'Afrique du Sud dite blanche. Lorsque toutes les tribus des bantoustans auront été forcées d'accepter l'indépendance tribale, alors 87 p. cent de l'Afrique du Sud seront devenus le pays de l'homme blanc, bien qu'un pays de l'homme blanc entouré d'une mer furieuse d'humanité noire. Telle est la doctrine pernicieuse qui se cache derrière la constitution que la population blanche d'Afrique du Sud a acceptée le 2 novembre.

5. Cependant, il y a parmi nous quelques Saint-Thomas qui insistent encore, malgré toutes les preuves du contraire, que l'on tiendra compte des Noirs dans un autre système de représentation à l'avenir. On prétend que, d'une façon ou d'une autre, il faudra trouver des accommodements pour les Noirs des villes en particulier, qui n'ont aucun lien avec les enclaves tribales lointaines et ne peuvent donc y être renvoyés. Mais quels accommodements ? Le lendemain du référendum du 2 novembre, le Premier Ministre de l'Afrique du Sud a bien précisé qu'il n'y avait pas d'« ordre du jour caché » en vue d'élaborer des accommodements constitutionnels pour les Noirs. En vérité, tout au long de la campagne pour le référendum, le Premier Ministre et ses ministres ont fait de leur mieux pour assurer les Afrikaners qu'il n'y aurait jamais de partage de pouvoir entre les Blancs et les Noirs et que les Noirs exerçaient déjà leur droit à l'autodétermination dans les bantoustans.

6. En d'autres termes, selon le gouvernement blanc de Pretoria, les Noirs ont déjà été servis. On leur a donné les homelands, ou bantoustans, qu'ils pourront diriger comme des Etats souverains indépendants. Quatre de ces homelands sont aujourd'hui « indépendants » et sont des républiques souveraines. Ce sont les Métis et les Indiens qui, dans la hiérarchie de la loi sur les races et du *Land Act* de 1936, n'ont pas de homelands qui leur soient propres. Il faut donc les accueillir au sein de l'Afrique du Sud blanche en tant que partenaires subordonnés ou coconspirateurs dans le cadre d'un complot grossier visant à remettre aux calendes grecques l'introduction d'un gouvernement majoritaire en Afrique du Sud.

7. Aux Métis et aux Indiens, nous devons dire ceci : l'Afrique du Sud appartient à tous les Sud-Africains, noirs, blancs, métis, indiens, chinois et à tous ceux qui, depuis des siècles d'histoire sud-africaine, ont établi leur foyer dans ce pays. L'Afrique du Sud est le patrimoine commun de tous ceux qui y habitent. La minorité blanche n'a pas le droit de priver la majorité non blanche de la citoyenneté dans leur pays.

8. Les Sud-africains métis et d'origine indienne vendraient leur héritage s'ils acceptaient un système de représentation

qui, de toute évidence, limite leur droit à participer pleinement et librement, sur une base d'égalité, à la vie politique de leur pays. Le nouveau système de représentation les laisse dans une position de second plan vis-à-vis des Blancs, et l'accepter dans l'espoir de travailler contre l'*apartheid* « de l'intérieur » revient à se leurrer. Comme nous l'avons dit dans notre déclaration sur ce sujet à la trente-septième session [66^e séance], le nouveau collège électoral constitué dans le cadre de ce système de représentation se composera de 50 Blancs, 25 Métis et 13 personnes d'origine indienne, pour faire en sorte que les Sud-africains métis et indiens continuent à jouer le rôle de scieurs de bois et de tireurs d'eau. Dans un collège électoral dominé par les Blancs, la situation qui existe en Afrique du Sud aujourd'hui demeurera inchangée.

9. Mais quelque chose de terriblement traumatisant défigurerait la structure politique de cette étrange société si les Sud-africains métis et indiens se laissaient attirer dans le camp des Blancs par la promesse de quelques postes ministériels dans un régime d'*apartheid* partiellement recyclé et ajusté de façon saisonnière; la solidarité dans les objectifs qui a toujours caractérisé les relations entre les Noirs, les Métis et la population d'origine indienne en Afrique du Sud prendrait fin. Les Métis et la population d'origine indienne d'Afrique du Sud deviendraient partie intégrante d'une société encore plus étrange — une société composée de groupements minoritaires liés ensemble par une crainte morbide du changement. Ils partageraient le fardeau de l'*apartheid*, deviendraient complices de ses crimes et membres du camp ennemi vis-à-vis de la majorité de la population d'Afrique du Sud. Sans aucun doute, nous ne saurions accepter que nos frères Métis et d'origine indienne qui ont tant contribué à la lutte pour la justice et la liberté en Afrique du Sud, leur patrie, souhaitent de façon aussi irréfléchie associer leurs noms à la liste infâme en acceptant de participer à une charade constitutionnelle qui les fera entrer en collision avec leur propre destinée en tant que Sud-Africains.

10. Nous demeurons persuadés que l'Afrique du Sud n'aura pas d'avenir tant que les dirigeants blancs de ce pays ne cesseront pas de se faire des illusions en pensant que l'*apartheid* et le racisme peuvent être réformés, et acceptables pour ceux qui en sont les victimes. L'Afrique du Sud n'aura aucun espoir tant que, comme l'indiquait récemment le *Natal Mercury*, « on n'aura pas négocié un compromis avec les dirigeants de toutes les races autour d'une table de conférence », une table de conférence où tous les leaders véritables de toutes les races seront présents ensemble pour élaborer un système de représentation non racial et démocratique acceptable pour toute la population de l'Afrique du Sud.

11. Mais, tout en exprimant notre révolusion devant le nouveau visage odieux de l'*apartheid* et du racisme représenté par le prétendu nouveau système constitutionnel de représentation, nous ne devons pas perdre de vue les ravages que la mise en œuvre de la vieille politique d'*apartheid* continue d'infliger aux millions de Sud-Africains qui n'ont même pas le droit de se plaindre de façon pacifique de leur sort affligeant. On continue à leur refuser le droit de participer à l'élaboration de leur propre avenir dans leur propre pays, de rechercher la justice devant les tribunaux, de vivre, de travailler et de pratiquer la religion là où ils le veulent, d'aimer et d'épouser qui ils souhaitent, de jouir d'une vie de famille dans la paix et la liberté dans un pays qui, à tous les égards, est bien le leur. Il n'y a pas de place pour eux en Afrique du Sud sauf dans les fosses que représentent les prisons congestionnées et meurtrières, dans la détention sans procès, dans la solitude effolante de l'arrestation à domicile ou dans l'exil, loin de ceux qu'ils aiment.

12. En vérité, même dans les homelands prétendument indépendants, que l'on dit être le symbole vivant de l'exercice de l'autodétermination par les millions de Sud-Africains noirs rejetés, il est toujours considéré comme un crime que les opprimés aspirent même à la liberté, sans parler des manifestations en vue d'obtenir cette liberté. Les régimes qui régissent ces pseudo-enclaves tribales indépendantes, fidèles à leur origine, ne les transforment pas en refuges de fraternité et de tolérance. Leurs prisons débordent de prisonniers politiques noirs victimes de la même intolérance politique oppressive qui prévaut en Afrique du Sud elle-même. Il n'y a pas de billet de retour depuis la prison du homeland de Venda où on prétend que l'autonomie existe, même pas pour les hommes et les femmes du clergé dont le seul crime est de parler de la liberté et de l'égalité comme faisant partie de l'héritage commun de tous les enfants de Dieu.

13. Le Ciskei, un pauvre désert « indépendant », a été aussi transformé, par la famille régnante de Sebe, en un enfer sur terre; cet endroit est si infernal que l'oligarchie Sebe a même commencé à incarcérer ses propres membres en vue d'essayer, avec le fanatisme qui leur est propre, d'éliminer de leur fief sauvage toute trace de mouvement de libération authentique de l'Afrique du Sud.

14. La situation n'est guère différente au Transkei et au Bophuthatswana. Ce sont des produits de l'*apartheid* qui prennent leur pseudo-indépendance beaucoup trop au sérieux; ils ont donc conclu que la seule façon d'assurer la permanence de leurs régimes tribaux discrédités et trompeurs et de continuer à jouir des bienfaits de la souveraineté, bien que celle-ci sonne creux, était d'élaborer la même législation oppressive que celle de l'Afrique du Sud contre les combattants de la liberté; tel père tel fils.

15. Sur le plan régional, la mise en œuvre brutale de l'*apartheid* en Afrique du Sud et en Namibie a causé une détresse indicible dans la vie, l'économie et le bien-être général des pays et des peuples de l'Afrique australe. Aucun pays, pas un seul pays de la région, ne peut se sentir en sécurité devant un régime d'agression qui s'est juré d'employer toute la force dont il dispose pour intimider ses voisins. La région accueille un assortiment croissant de mouvements de dissidence produits par Pretoria dont la vocation est de déstabiliser les voisins de l'Afrique du Sud, de les intimider pour qu'ils abandonnent leur opposition à l'*apartheid*.

16. Le cas de l'Angola dont la région sud est pratiquement devenue le domicile permanent de soldats sud-africains non conviés et de leurs suppléants de l'UNITA¹, celui du Lesotho où des assassins de la prétendue Armée de libération du Lesotho ont été lâchés à partir de l'Afrique du Sud, et celui du Mozambique — pour n'en mentionner que quelques-uns —, qui est soumis aux invasions périodiques et aux expéditions de carnage de la part de bandits dissidents, ne laissent aucun doute quant à la détermination avec laquelle l'Afrique du Sud se prépare pour se lancer dans une croisade militaire contre tout changement dans ce pays. Aucun d'entre nous, aucun d'entre nous sans exception, ne connaîtra jamais la paix, la sécurité ou la stabilité tant que nous nous opposerons au système de l'*apartheid*.

17. Voilà l'Afrique du Sud, le pays bien-aimé d'Alan Paton, une terre magnifique de plaines immenses, de collines qui ondoient et de montagnes majestueuses, un pays qui a tant reçu en ressources humaines et naturelles qu'il n'a pas besoin de devenir un pays où le racisme est élevé au rang de religion d'Etat. Il y a en Afrique du Sud plus de richesses qu'il n'en faut, fruit de la sueur et du sang de tout le peuple d'Afrique du Sud, pour satisfaire toute la population de ce pays. Il y a assez de terre, à condition qu'elle soit partagée équitablement,

pour contenir toute la population de l'Afrique du Sud et subvenir à ses besoins. En d'autres termes, les Sud-Africains blancs n'ont aucune raison de fonder tous leurs espoirs et leurs aspirations dans l'idéologie de l'*apartheid* et de n'écouter que leur cupidité pour bien vivre en Afrique du Sud.

18. En bref, nous estimons qu'il est du devoir de l'Assemblée — et du système des Nations Unies tout entier — de faire en sorte que le nouveau système constitutionnel de représentation soit rejeté jusqu'à ce qu'une société véritablement démocratique et juste voit le jour en Afrique du Sud. Fidèles à notre refus des bantoustans et de leur indépendance vide de sens, ce serait une parodie de principe que songer donner une chance à cette dernière monstruosité constitutionnelle. Quelle chance? Nous devons continuer à faire en sorte que le maintien du système d'*apartheid* en Afrique du Sud demeure toujours une entreprise fort coûteuse pour le régime minoritaire blanc de ce pays.

19. M. MOHD AMIN (Malaisie) [interprétation de l'anglais]: La question de l'*apartheid* est sans doute celle que l'on débat depuis le plus longtemps aux Nations Unies. Depuis qu'on a commencé à l'examiner, il y a plus de 30 ans, les Nations Unies ont adopté nombre de résolutions demandant au régime minoritaire blanc à Pretoria de renoncer à ce système méprisable. En outre, les Etats Membres ont été invités à coopérer en prenant les mesures appropriées, allant de la rupture de toute forme de relations avec l'Afrique du Sud jusqu'aux sanctions et embargos à l'encontre de cet Etat. L'objectif était d'arriver à isoler le régime minoritaire blanc de la communauté internationale et de lui refuser tout appui ou contact susceptible de le renforcer ainsi que sa pratique de l'*apartheid*.

20. Malheureusement, en dépit des sérieux efforts déployés par les Nations Unies et la communauté internationale, le problème de l'*apartheid* demeure et il ne semble pas qu'on soit près de lui trouver une solution pacifique. Au contraire, le régime illégal de la minorité blanche s'obstine dans sa pratique d'*apartheid*, faisant impunément montre du plus grand mépris pour l'opinion publique internationale. En fait, en Afrique du Sud, on intensifie et consolide la politique d'*apartheid* par l'application de mesures diverses, comme la ségrégation raciale et la bantoustanisaiton, l'introduction d'un prétendu amendement nouveau à la constitution destiné à créer une législature tricamérale faisant intervenir la ségrégation raciale, soit une chambre pour les Blancs, une pour les Métis et une pour les minorités d'origine indienne, et excluant du Parlement la majorité africaine. On a par ailleurs pris d'autres mesures oppressives destinées à nier aux Noirs de ce pays leur droit à la liberté.

21. Il semble dès lors que tous les efforts déployés par les Nations Unies et la communauté internationale en vue d'éliminer ce crime contre l'humanité aient été déjoués par le refus délibéré de plusieurs pays de prendre les mesures nécessaires réclamées par les Nations Unies alors que ce sont eux qui peuvent faire pression sur l'Afrique du Sud. Il est véritablement regrettable que ces pays persistent à collaborer avec l'Afrique du Sud dans les domaines économique, militaire et nucléaire. Pareille collaboration ne fait que durcir le régime d'*apartheid* et entraver les efforts faits pour éliminer à jamais le système de l'*apartheid* et toutes ses manifestations. Cette absence de volonté politique de la part des pays intéressés est assurément source de grave préoccupation.

22. Le rapport du Comité spécial contre l'*apartheid* [A/38/22] décrit les divers actes de répression auxquels le régime sud-africain se livre contre les opposants à l'*apartheid*. Le régime sud-africain continue de prendre

des mesures répressives, comme l'arrestation aveugle des dirigeants syndicaux, l'imposition d'ordres de bannissement et les lourdes peines de prison imposées aux combattants de la liberté. La torture et les mauvais traitements réservés aux prisonniers et aux détenus politiques sont monnaie courante pour la police sud-africaine. Les demandes du monde entier pour qu'on libère Nelson Mandela et d'autres prisonniers politiques sont restées lettre morte. Nous savons d'autre part qu'on a arrêté et emprisonné arbitrairement nombre de personnes accusées d'avoir pris part à la lutte contre l'*apartheid*. L'emprisonnement politique, comme celui, en 1963, de Samuel Chibane, Dimake Malepe, Jeff Masemula, Isaac Mthimunye, John Nkosi et Philemon Tefu, ne devrait pas être toléré par une société civilisée. Aussi est-il de notre devoir sacré de faire pression sur le régime raciste de Pretoria et d'exiger de lui qu'il remette immédiatement en liberté ces hommes emprisonnés illégalement.

23. Ma délégation est par ailleurs vivement concernée par les informations selon lesquelles l'embargo sur les armes que la communauté internationale avait solennellement convenu d'imposer à l'Afrique du Sud aurait été violé. Pareille violation, qui signifie de nouvelles livraisons d'équipement militaire perfectionné et le transfert de techniques d'armement, ne peut que renforcer et enhardir le régime minoritaire blanc dans sa politique répressive contre les opposants à l'*apartheid*. La situation est devenue plus inquiétante encore depuis que l'on sait que l'Afrique du Sud est déjà en possession d'armes nucléaires. Ses actes d'agression répétés contre les Etats voisins risquent d'aggraver davantage la situation en Afrique, ce qui constitue une menace pour la paix et la sécurité internationales.

24. Nous sommes également préoccupés devant le flot constant de capitaux et d'investissements destinés à assurer le développement économique de l'Afrique du Sud, à l'encontre des décisions de l'Organisation des Nations Unies. Pareils agissements déjouent les efforts de la communauté internationale destinés à faire pression sur l'Afrique du Sud et à l'amener ainsi à abandonner sa politique oppressive d'*apartheid* et de ségrégation fondée sur la couleur.

25. La Malaisie a constamment condamné la politique d'*apartheid* depuis que la question a été portée à l'attention de la communauté internationale. Une telle politique non seulement va à l'encontre du principe de l'égalité et de la dignité humaine mais, de plus, est une source de tensions et de conflits qui menace la paix et la sécurité internationales. En refusant aux Noirs de l'Afrique du Sud de leur accorder les droits qui leur reviennent, leur dignité et le droit de jouer leur rôle dans la vie de leur pays, on a engendré, par cette politique, de profondes déceptions et ressentiments au sein de la majorité de la population, qui est noire. En même temps, cela les a encouragés — et c'est bien légitime — à recourir à tous les moyens disponibles, y compris la lutte armée, pour se libérer des chaînes de l'*apartheid*. Le fait qu'il y ait un développement accru des mouvements anti-*apartheid* parmi les travailleurs, les étudiants et la population noire en général en Afrique du Sud ne doit guère surprendre la communauté internationale.

26. Compte tenu de l'attitude répressive du régime minoritaire blanc, le mouvement anti-*apartheid* de l'Afrique du Sud mérite notre plein appui et tous nos encouragements. Ma délégation, quant à elle, tient à réaffirmer son plein appui au peuple de l'Afrique du Sud dans sa lutte contre l'*apartheid*. Nous tenons également à rendre un hommage chaleureux à tous les dirigeants des mouvements de libération en Afrique du Sud pour leur dévouement et leurs sacrifices en faveur de cette digne cause.

27. La Malaisie, logique avec elle-même, a été l'un des premiers pays à rompre tout lien et contact avec l'Afrique du Sud. Tout commerce et toute relation de voyage entre les deux pays sont complètement interdits. La Malaisie a été aussi l'un des premiers pays à réclamer l'expulsion de l'Afrique du Sud du Commonwealth. Nous poursuivrons notre politique de total boycottage de l'Afrique du Sud jusqu'à ce que les exigences de la communauté internationale soient prises en considération.

28. La clef du succès de la lutte contre l'*apartheid* entreprise par le peuple de l'Afrique du Sud réside dans le plein appui de la communauté internationale à cette cause. Le monde estime que l'*apartheid* est un crime commis contre l'humanité, qui doit être éliminé. Ce qui manque pour cela, c'est la volonté politique de nombreux Membres de l'Organisation. Je tiens à saisir cette occasion pour demander instamment à ceux qui collaborent avec le régime raciste dans les domaines économique, militaire et nucléaire de prendre leurs responsabilités et d'honorer leurs obligations en rompant toutes relations avec l'Afrique du Sud.

29. Les recommandations du Comité spécial contre l'*apartheid*, contenues dans la partie III de son rapport, fournissent à la communauté internationale les lignes directrices à suivre quant aux mesures qui s'imposent. Ma délégation appuie sans réserve ces recommandations. Nous espérons qu'elles recevront un appui universel, permettant ainsi aux Nations Unies de faire pression sur l'Afrique du Sud afin qu'elle mette un terme à son système d'*apartheid*. La situation en Afrique du Sud a pris de telles dimensions que l'on ne peut plus s'offrir le luxe de remettre ce problème à plus tard ni de se leurrer et penser que le régime raciste procédera de lui-même volontairement à des changements positifs dans sa politique. Le moment est venu d'agir positivement et cela ne peut se faire à notre avis que par des sanctions obligatoires complètes conformément au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies et par un embargo pétrolier contre le régime d'*apartheid*.

30. Avant de conclure, je tiens à réaffirmer notre plein appui et attachement aux buts et objectifs de la Déclaration de Paris sur des sanctions contre l'Afrique du Sud², de 1981. Nous nous déclarons totalement solidaires du peuple opprimé de l'Afrique du Sud et des prisonniers politiques dont la juste cause et la volonté ont acquis la sympathie, le soutien et l'admiration de la communauté internationale.

31. M. WOOLCOTT (Australie) [interprétation de l'anglais]: Le Gouvernement indien a saisi l'Assemblée générale de la question de l'*apartheid* il y a plus de 25 ans et cela est tout à fait à son honneur. C'est parce que le Gouvernement sud-africain a poursuivi sa politique d'*apartheid* qu'il a été nécessaire d'inscrire à nouveau cette question à notre ordre du jour, ce qui est à inscrire au passif de ce gouvernement.

32. La politique d'*apartheid* est tout simplement du racisme institutionnalisé. En tant que telle, elle est odieuse et le Gouvernement et le peuple australiens la rejettent sans réserve. Elle est moralement répugnante et elle contient les germes de sa propre destruction. L'une des grandes craintes de notre époque est que cette destruction soit sanglante et violente. Nous en avons déjà eu quelques exemples en Afrique du Sud même et, à l'extérieur, dans les tentatives faites par ce pays pour déstabiliser ses voisins.

33. Le mois dernier, le Gouvernement de l'Afrique du Sud a organisé un référendum sur diverses propositions de changements constitutionnels. On a essayé de dépeindre ces propositions comme étant des changements

importants. En fait, elles consistent à remplacer l'unicaméralisme par le tricaméralisme: une assemblée de 168 membres blancs, une chambre des représentants de 85 personnes dites métissées et une chambre des députés de 45 personnes d'origine indienne. En d'autres termes, il y aura au Parlement 130 Métis et Indiens et 168 Blancs. Les chiffres parlent d'eux-mêmes: les Blancs maintiendront leur domination. La population noire restera sous domination.

34. En vertu de ces prétendues réformes constitutionnelles, la fonction principale restera la position exécutive du Président. Le poste de premier ministre sera supprimé. Le Président aura d'immenses pouvoirs. Il aura celui de désigner et de démettre les ministres, de convoquer et de dissoudre le Parlement, de proclamer la loi martiale, de déclarer la guerre, d'accepter ou de refuser les projets de loi et de les renvoyer devant le Parlement pour être réexaminés. Et, chose très importante, il aura le pouvoir de décider si les questions relèvent de la catégorie que l'on appelle « affaires spécifiques » — c'est-à-dire spécifiques à une chambre donnée, de sorte que seule cette chambre aura le droit de les examiner — ou de la catégorie « affaires générales » et, dans ce cas, elles seront traitées par toutes les chambres. Cela signifie bien sûr qu'en dernière analyse le parti national blanc détient toujours le pouvoir juridique de décider de l'avenir de ce pays. On continuera toujours à ne tenir aucun compte au niveau national de l'opinion des Membres non blancs de la communauté sud-africaine.

35. Le Président sera élu par un collège de 50 Blancs, 25 personnes de couleur et 13 Indiens. Et, là encore, le pouvoir de décision appartient aux Blancs. La majorité noire est totalement exclue des changements constitutionnels et, pourtant, elle représente plus de 70 p. 100 de la population sud-africaine. Le Gouvernement sud-africain va jusqu'à refuser qu'ils jouent le moindre rôle dans le Gouvernement de l'Afrique du Sud.

36. Le prétexte auquel on a recours pour justifier cette exclusion, c'est que les Noirs décideront de leur propre rôle politique, de leur propre autorité et de leur propre avenir dans leur propre homeland. Même indépendamment des handicaps économiques de la plupart de ces homelands, si ce n'est de tous, quelques simples calculs montrent l'inégalité flagrante de cette pratique. Il y a quelque 20 millions de Noirs en Afrique du Sud qui, en vertu des accords sur les homelands, n'occupent que 13 p. 100 de toutes les terres. Il y a 5 millions de Blancs en Afrique du Sud, qui occupent 87 p. 100 de la superficie des terres en Afrique du Sud. Les propositions constitutionnelles ne représentent aucune réforme. En fait, elles ne font que perpétuer et renforcer la politique de discrimination raciale. Le Gouvernement australien rejette ces changements, qui constituent à ses yeux un déni fondamental des droits de l'homme en Afrique du Sud.

37. Le Gouvernement travailliste australien, qui vient d'être élu, a procédé à un examen approfondi de ses relations avec l'Afrique du Sud, et cela a abouti à un renforcement de la politique australienne qui consiste à s'opposer à tous contacts sportifs avec l'Afrique du Sud. Désormais, chaque sportif ou sportive amateur domicilié en Afrique du Sud sera considéré comme représentant l'Afrique du Sud, à moins que l'on ne prouve clairement le contraire. En tant que tel, il ne sera pas admis en Australie. Cela signifie que les sportifs et sportives, de diverses catégories, qui, auparavant, pouvaient participer aux compétitions en Australie, ne pourront plus le faire.

38. Le Ministre des affaires étrangères de l'Australie, M. Hayden, a dit que le Gouvernement, après avoir examiné attentivement la question des contacts sportifs, a également décidé qu'aucune équipe sportive de l'Afrique

du Sud ne sera autorisée à entrer en Australie; on découvrira les sportifs et sportives de l'Australie de participer aux compétitions en Afrique du Sud; nous nous opposerons à la participation d'Australiens à des rencontres sportives dans des « pays tiers » où participeraient également des Sud-Africains; le Gouvernement australien s'efforcera de persuader les associations sportives australiennes de faire pression auprès des fédérations sportives internationales pour qu'elles refusent la participation des athlètes de l'Afrique du Sud; enfin, le Gouvernement australien cherchera à persuader d'autres gouvernements de décourager la participation d'athlètes de l'Afrique du Sud aux compétitions sportives dans leurs pays respectifs.

39. M. Hayden a dit que ce renforcement récent de la politique à l'égard des sportifs amateurs est dû au fait que ceux qui prennent part à des compétitions internationales le font, directement ou indirectement, sous les auspices et aux frais de leur pays ou des organismes nationaux sportifs. Dans ces circonstances, ils sont manifestement des représentants nationaux.

40. Le Gouvernement australien n'autorisera l'entrée que des sportifs ou sportives professionnels qui gagnent leur vie en participant aux compétitions et qui ne reçoivent pas l'appui d'un organisme national pour leur participation à des compétitions internationales. Cela représente une des directives les plus rigoureuses appliquée par n'importe quel pays en Occident.

41. Le nouveau Gouvernement australien a également déclaré qu'il était préoccupé de ce que le précédent gouvernement n'ait pas été assez actif pour appliquer des mesures tendant à aider les citoyens non blancs en Afrique du Sud, ceux qui ont à porter le lourd fardeau de l'*apartheid*. Bien sûr, les ressources australiennes sont très limitées, mais nous pouvons faire plus pour aider les victimes de l'*apartheid* et aider au développement communautaire. En conséquence, le Gouvernement australien a l'intention de lancer un programme de bourses à l'intention des Sud-Africains défavorisés.

42. Un autre résultat de l'examen de la politique australienne consiste à établir en Australie des bureaux d'information de l'African National Congress d'Afrique du Sud [ANC] et de la South West Africa People's Organization [SWAPO]. Le Gouvernement estime que les activités d'information de ces bureaux sont légitimes et conformes au fonctionnement d'une société démocratique libre. Leur fonction principale consistera à diffuser des informations sur l'*apartheid* et sur les conditions en Afrique du Sud et, grâce à cette activité, faire face dans une certaine mesure au barrage de propagande établi par le Gouvernement sud-africain.

43. Je voudrais également signaler qu'il existe déjà, en Australie, un bureau qui travaille au nom du Pan Africanist Congress of Azania [PAC].

M. Illueca (Panama) prend la présidence.

44. Avant de terminer, j'aimerais ajouter la voix du Gouvernement australien aux autres voix qui ont demandé la libération des prisonniers politiques sud-africains. Bien que mon pays n'appuie pas la lutte armée, il comprend néanmoins que ceux qui s'opposent à l'*apartheid* aient eu recours à cette méthode. Nous tenons le système d'*apartheid* responsable de l'escalade de la tension, de l'affrontement et de la violence en Afrique du Sud.

45. Le Gouvernement australien s'engage sans réserve à prendre toutes les mesures pratiques et constructives de nature à contribuer à l'effort international pour abolir la politique d'*apartheid*.

46. M. VASILYEV (République socialiste soviétique de Biélorussie) [interprétation du russe]: L'intensification des forces de l'impérialisme et, en réaction, le bouleversement

délibéré de la détente, la spirale de la course aux armements et la politique faisant de plusieurs régions de la planète des « sphères d'intérêts vitaux » d'un pays étranger, l'ingérence dans les affaires intérieures d'un pays et l'écrasement de la lutte de libération nationale, tout cela a entraîné un accroissement de la tension et une aggravation du danger militaire dans tous les continents. L'Afrique ne fait pas exception. En Afrique, cette tendance se traduit par une agressivité accrue des principaux ennemis des peuples africains, en l'occurrence le régime d'*apartheid* de l'Afrique du Sud et de son « allié historique » d'outre-mer, ce qui constitue une menace réelle pour la paix et la sécurité internationales.

47. Les Nations Unies, pendant de nombreuses années, n'ont cessé d'œuvrer dans le but d'éliminer la politique d'*apartheid* menée par le régime dirigeant de l'Afrique du Sud. Le Conseil de sécurité a à maintes reprises condamné les racistes sud-africains et, dans sa résolution 473 (1980), a souligné encore une fois que

« la politique d'*apartheid* est un crime contre la conscience et la dignité de l'humanité et est incompatible avec les droits de l'homme et sa dignité, la Charte des Nations Unies et la Déclaration universelle des droits de l'homme, et porte gravement atteinte à la paix et à la sécurité internationales ».

48. Dans la déclaration adoptée par la deuxième Conférence mondiale de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale, tenue à Genève du 1^{er} au 12 août 1983³, il est souligné que l'*apartheid*, en tant que forme légalisée du racisme, représente un affront délibéré et odieux à la conscience et à la dignité de l'homme, un crime contre l'humanité et un danger pour la paix et la sécurité internationales. Il est dit également dans cette déclaration que tous ceux qui contribuent à maintenir le système de l'*apartheid* se font les complices de la perpétuation de ce crime.

49. Cette année, en dehors de la conférence que je viens de mentionner, de nombreuses autres instances internationales se sont réunies dans le but de dénoncer les crimes des racistes de Pretoria et de leurs alliés et de mobiliser l'opinion mondiale de tous les pays pour lutter activement contre la politique d'*apartheid*. A ce sujet, il faut rendre hommage au travail considérable accompli par le Comité spécial contre l'*apartheid* sous la direction du représentant du Nigéria, M. Maitama-Sule. Le rapport du Comité spécial [A/38/22] en témoigne.

50. Dans ce rapport et dans de nombreux autres documents, l'on trouve des faits très convaincants qui montrent que le régime d'*apartheid* n'a pas renoncé à sa politique d'exploitation cruelle, à son attitude arbitraire et répressive à l'égard de l'écrasante majorité de la population du pays. On continue de créer des bantoustans. Quatre ont déjà été créés, ce qui a eu pour résultat de priver plus de 8 millions d'Africains de la citoyenneté sud-africaine.

51. Dans le rapport spécial établi par le BIT⁴, il est dit que le but du régime raciste est de transformer l'Afrique du Sud en un pays sans citoyens noirs. Cette machination inhumaine du régime raciste contre les habitants autochtones « est encore plus monstrueuse que les crimes du même genre commis par les nazis », comme cela est souligné dans les conclusions et recommandations du Comité spécial [ibid., par. 233].

52. Le régime raciste continue à mener une politique de répression à l'égard de tous les adversaires de l'*apartheid*. Des milliers de patriotes sud-africains languissent dans les prisons des racistes. Nombre d'entre eux sont soumis à des tortures monstrueuses. On continue à exécuter les adversaires du régime.

53. Les modifications superficielles auxquelles les racistes de Pretoria ont procédé récemment ne sauraient tromper personne. Ce qui se passe en Afrique du Sud n'est en rien le signe de l'abandon de la politique d'*apartheid*. Le prétendu processus de réforme — qui a fait l'objet de tant de publicité en Occident — ne prévoit même pas une participation de pure forme de la majorité africaine au gouvernement de leur propre pays. En fait, il ne s'agit pas d'une répudiation de l'*apartheid* mais de son adaptation aux circonstances nouvelles. Ce n'est pas par hasard, par conséquent, que le processus de « réforme » de l'*apartheid* a entraîné le renforcement de la répression contre les adversaires du régime, d'une part, et s'accompagne d'une militarisation de tous les domaines de la vie du pays et d'un accroissement du potentiel militaire de l'Afrique du Sud, d'autre part.

54. La RSS de Biélorussie a appuyé la résolution 38/11, adoptée par l'Assemblée générale le 15 novembre dernier, dans laquelle ont été rejetées les « prétendues « propositions constitutionnelles » et toutes les manœuvres insidieuses du régime minoritaire raciste d'Afrique du Sud visant à renforcer encore le pouvoir blanc minoritaire et l'*apartheid* ».

55. Malgré toutes les manœuvres des racistes et leur répression cruelle, la résistance au régime d'*apartheid* se renforce et atteint des couches de plus en plus importantes de la population. Comme le rapport du Comité spécial contre l'*apartheid* en fait état, on a remarqué des progrès remarquables « de la mobilisation nationale pour l'unité et la liberté en Afrique du Sud, qui regroupe des syndicats, des étudiants et des jeunes, des organismes religieux, des organisations communautaires et tous les autres secteurs de la population » [*Ibid.*, par. 279]. Le rapport fait l'éloge de l'action de l'ANC, fer de lance du mouvement de libération nationale de l'Afrique du Sud, qui ne cesse d'activer la lutte armée.

56. Les crimes du régime raciste de Pretoria contre le peuple d'Afrique du Sud se trouvent aggravés par son action agressive contre les Etats souverains africains voisins et par la continuation de l'occupation illégale de la Namibie, dont le peuple est toujours soumis à une terreur cruelle et à une exploitation inhumaine.

57. Le Conseil de sécurité a maintes fois condamné les actes d'agression commis par les racistes sud-africains contre les pays voisins, y voyant un danger direct pour la paix et la sécurité internationales, et il a déclaré que, au cas où ils se renouvelleraient, l'Afrique du Sud ferait l'objet des mesures prévues au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. Cependant, malgré toutes les décisions de l'Organisation des Nations Unies et les exigences de la communauté internationale, le régime d'*apartheid* poursuit ses actes d'agression armée, comme en témoignent les actes de banditisme de la soldatesque raciste contre l'Angola, le Mozambique et d'autres Etats africains.

58. Les causes de ce comportement cynique des autorités de Pretoria sont bien connues. Les racistes sud-africains s'appuient sur l'assistance fournie par les Etats-Unis et certains autres pays occidentaux dans les domaines politique, militaire et économique. Comme on peut le lire dans le rapport du Comité spécial,

« Du fait de la position adoptée par ses membres permanents occidentaux, le Conseil de sécurité s'est révélé incapable de faire appliquer ses propres résolutions demandant au régime raciste de mettre fin à l'*apartheid* et à la répression, de libérer les prisonniers politiques sud-africains, d'accorder l'indépendance à la Namibie et de mettre un terme à ses actes d'agression » [*Ibid.*, par. 249].

59. La politique déclarée de l'actuel Gouvernement américain à l'égard de l'Afrique du Sud, dite d'« engagement constructif », encourage le régime raciste à commettre de nouveaux actes d'agression et à poursuivre sa politique d'*apartheid* et à faire fi de l'opinion internationale.

60. L'Afrique du Sud s'est en fait transformée en tête de pont de la lutte contre le mouvement de libération nationale dans le continent africain. Les liens toujours plus étroits entre Pretoria et les principaux pays occidentaux sont tels qu'on peut parler carrément d'une alliance spéciale permanente et toujours plus serrée entre les milieux dirigeants de l'Afrique du Sud, les principaux pays impérialistes et les sociétés transnationales.

61. Dans le domaine militaire, par exemple, les Etats occidentaux ne respectent par l'embargo sur les livraisons d'armes à l'Afrique du Sud adopté par le Conseil de sécurité en 1977. Bien plus, il est dit dans le rapport du Comité spécial :

« Avec l'assistance et la collaboration de certains Etats occidentaux et d'Israël, le régime raciste a renforcé son appareil militaire. Il a pu se procurer des quantités énormes de matériel et de techniques militaires pour développer son industrie des armements et acquérir un potentiel nucléaire grâce à la collusion de certains gouvernements occidentaux et d'Israël ainsi que de plusieurs sociétés transnationales. » [*Ibid.*, par. 247.]

62. Les autorités d'Afrique du Sud s'efforcent de disposer non seulement des systèmes d'armes classiques les plus complexes mais également d'armes de destruction massive. L'Institut de médecine aérienne de Pretoria se livre à des « études supersecrètes » visant la création d'une arme chimique binaire. L'Armée sud-africaine a déjà dans son arsenal des armes frappant sans discrimination, considérées comme inhumaines par la majorité des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies. Parmi celles-ci, on peut citer le napalm, qui est régulièrement utilisé par l'aviation sud-africaine en Angola, l'agent orange, herbicide meurtrier qui a été, comme on le sait, utilisé largement par les Etats-Unis pendant la guerre du Viet Nam, des bombes incendiaires, des projectiles à phosphore blanc, et des grenades à fragmentation, dont il est impossible de déceler les traces dans le corps humain par une simple radiographie. D'après certaines données, dans une région peu peuplée du Transvaal du nord, se trouve une base expérimentale secrète où l'on procède à l'essai de ce qu'on appelle une arme ethnique : des virus et divers éléments chimiques qui peuvent tuer ou provoquer des maladies uniquement parmi les personnes de race noire. Ces renseignements proviennent du *Bulletin of the Committee on South African War Resistance*, numéro de décembre-janvier 1983, publié à Londres.

63. A l'encontre des résolutions de l'Assemblée générale, les pays occidentaux non seulement ne cessent de coopérer avec l'Afrique du Sud dans le domaine nucléaire, mais ils augmentent cette coopération. On en trouve confirmation dans la permission donnée par le Département d'Etat des Etats-Unis en septembre de cette année à sept sociétés américaines de fournir des services techniques et d'exploitation pour des installations nucléaires d'Afrique du Sud. Il convient de citer par exemple des livraisons d'équipement, de pièces de rechange, l'assistance technique de spécialistes américains et la formation du personnel sud-africain.

64. A la présente session de l'Assemblée générale, on a déjà cité de nombreux faits touchant l'étroite coopération économique et financière de l'Occident avec l'Afrique du Sud et les activités de milliers de sociétés occidentales et de leurs filiales en Afrique du Sud. Je voudrais citer seulement un fait : d'après le *Washington Post* du 17 octobre

de cette année, les investissements américains en Afrique du Sud ont représenté, en 1950, 140 millions de dollars. A l'heure actuelle, d'après la presse américaine, ces investissements atteignent 14,6 milliards de dollars, c'est-à-dire que, par rapport à 1950, ils ont plus que centuplé. Voilà la contribution toujours croissante apportée par les Etats-Unis à la politique d'*apartheid* menée par le Gouvernement d'Afrique du Sud.

65. Continuant à défendre le régime de Pretoria et à aller à l'encontre des sanctions adoptées contre lui, les pays occidentaux — on le voit à la lecture du rapport du Comité spécial contre l'*apartheid* — « sapent l'existence même du droit international et de la morale ainsi que l'autorité des Nations Unies ».

66. Les efforts des puissances occidentales visant à renforcer et à appuyer par tous les moyens le régime raciste d'Afrique du Sud sont certainement partie intégrante de plans plus vastes de l'impérialisme, qui cherche à recouvrer les positions qu'il avait perdues en Afrique, à priver les peuples africains des conquêtes obtenues dans la lutte de libération nationale, à les enchaîner dans de nouveaux fers de dépendance néo-colonialiste.

67. La communauté internationale aurait dû, depuis longtemps, adopter des mesures décisives contre le régime raciste d'Afrique du Sud. C'est pourquoi la RSS de Biélorussie appuie toujours les propositions des pays africains visant à demander au Conseil de sécurité d'adopter des sanctions globales contre le régime d'*apartheid*, telles qu'elles sont prévues au Chapitre VII de la Charte. Notre délégation appuie les autres mesures proposées dans le rapport du Comité spécial contre l'*apartheid* et visant à éliminer l'*apartheid*, à octroyer l'indépendance immédiate à la Namibie et à faire cesser les actes d'agression que commet l'Afrique du Sud contre les pays africains voisins.

68. Nous estimons qu'à la présente session l'Assemblée générale doit condamner énergiquement les Etats qui continuent à coopérer avec le régime raciste dans les domaines politique, économique, militaire, nucléaire et autres et qui lui accordent une protection diplomatique et politique. Il faut absolument que tous les Etats appliquent strictement l'embargo proclamé par le Conseil de sécurité contre la livraison d'armes au régime raciste et cessent toute coopération avec l'Afrique du Sud dans le domaine nucléaire, et que le Conseil de sécurité adopte des mesures visant à empêcher l'Afrique du Sud d'acquiescer à l'arme nucléaire.

69. La délégation de la RSS de Biélorussie est prête à appuyer toute mesure visant à éliminer de notre planète les vestiges du racisme, du colonialisme et de l'*apartheid*.

70. M. ZÁDOR (Hongrie) [*interprétation de l'anglais*] : Compte tenu des récents événements qui se sont produits en Afrique du Sud, l'examen de la présente question inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée générale et concernant la politique d'*apartheid* du Gouvernement sud-africain revêt une importance toute particulière. Le 15 novembre, l'Assemblée a adopté la résolution 38/11 rejetant les prétendues propositions constitutionnelles du régime raciste d'Afrique du Sud comme étant une nouvelle tentative de perpétuer le système inhumain de l'*apartheid*. Ma délégation s'est jointe à la majorité écrasante des Etats Membres qui ont voté pour cette résolution. Nous estimons que la communauté internationale doit catégoriquement faire comprendre à Pretoria que ses manœuvres sont vouées à l'échec. Le régime minoritaire raciste ne saurait violer le droit international et la Charte des Nations Unies sans de graves conséquences.

71. D'après certains partisans du régime de Pretoria, les propositions constitutionnelles sont une mesure dans la bonne direction et peuvent être considérées comme

faisant partie intégrante d'un processus d'évolution vers une société multiraciale. Cet argument est absolument faux car les conséquences montrent que l'on va en sens inverse. Les manœuvres du régime raciste visent l'exclusion totale de 23 millions de Noirs, qui représentent 72 p. 100 de la population totale, de la citoyenneté sud-africaine et la perte de tous leurs droits politiques. Les personnes dites métissées et celles d'origine asiatique seraient soumises au service militaire obligatoire et pourraient être utilisées contre leurs frères d'armes noirs. En recourant à cette tactique, le régime raciste à l'intention d'affaiblir la lutte de libération en provoquant un conflit entre les populations opprimées. Ces manœuvres doivent être rejetées et condamnées de la manière la plus rigoureuse.

72. Comme il est dit dans le rapport du Comité spécial contre l'*apartheid* :

« La situation en Afrique du Sud a continué à se détériorer au cours de l'année considérée. Le régime d'*apartheid* a encore intensifié la répression de l'opposition à l'*apartheid*. De leur côté, les opposants à ce système pernicieux ont accru leur résistance par tous les moyens possibles, y compris en intensifiant la lutte armée contre le régime. » [A/38/22, annexe I, par. 1.]

73. L'une des manifestations les plus brutales de la politique d'oppression du régime raciste a été l'exécution de trois combattants de la liberté, membres de l'ANC, malgré les nombreux appels à la clémence. La torture et les sévices ont causé la mort de plusieurs prisonniers politiques. Un grand nombre d'opposants à l'*apartheid* appartenant à divers milieux ont été arrêtés, détenus, jugés et condamnés à de longues années de prison.

74. Le 11 octobre 1982, une campagne internationale a été lancée pour la libération de Nelson Mandela et d'autres prisonniers politiques. Cette campagne a reçu un appui important au cours de l'année écoulée. A l'initiative du Comité hongrois de solidarité, un certain nombre d'organisations et de dirigeants municipaux de mon pays se sont joints à cette campagne mondiale. Nous estimons que les actions de soutien au peuple en lutte d'Afrique du Sud devraient se poursuivre à l'avenir avec même plus d'intensité. La communauté internationale a un rôle décisif à jouer en exprimant sa solidarité avec l'ANC, force dirigeante du peuple en lutte de l'Afrique du Sud, et en lui accordant un appui multiforme.

75. Au cours de l'année écoulée, le régime raciste d'Afrique du Sud a intensifié ses agressions armées contre les Etats de première ligne. En décembre dernier, le Lesotho, petit pays sans défense, a été victime d'une incursion brutale des forces armées racistes, qui a entraîné la mort d'un certain nombre de personnes, y compris des femmes et des enfants. En mai 1983, Maputo a été bombardée par la force aérienne de l'Afrique du Sud, bombardement qui a fait des morts et des blessés parmi des civils innocents et a causé des dommages considérables à une usine et détruit des maisons. Les représentants du Gouvernement sud-africain ont essayé de justifier ces agressions en alléguant la recherche de « terroristes de l'ANC » dans les pays voisins.

76. L'Angola fait l'objet d'agressions armées de l'Afrique du Sud depuis son indépendance. En fait, la partie méridionale du territoire angolais est occupée par les forces militaires de l'Afrique du Sud, ce qui représente une menace constante pour cet Etat indépendant non aligné. La politique d'intervention militaire du régime raciste fait partie d'une stratégie plus large visant à déstabiliser les Etats de première ligne. Cette politique de l'Afrique du Sud constitue une grave menace pour la paix et la sécurité de la région et, d'une façon générale, elle doit donc être traitée avec le plus grand sérieux.

77. Ma délégation condamne résolument la politique d'agression du régime raciste contre ses voisins. En même temps, nous rendons hommage aux Etats de première ligne pour l'appui constant qu'ils apportent au peuple en lutte d'Afrique du Sud et pour leurs sacrifices dans la lutte menée en vue d'une société démocratique non raciale en Afrique du Sud.

78. Le régime raciste d'Afrique du Sud ne pourrait continuer sa politique brutale d'oppression contre le peuple d'Afrique du Sud ni perpétuer ses actes d'agression armée contre les pays de première ligne s'il ne bénéficiait pas du soutien de ses amis. En tant que membre du Comité spécial contre l'*apartheid* depuis sa création, mon pays attache beaucoup d'importance aux efforts visant à mettre fin à toute collaboration avec le régime raciste d'Afrique du Sud dans les domaines diplomatique, politique, économique, militaire et autres. Ce qu'il faut, c'est une action commune de tous les Etats afin de faire pression sur Pretoria pour qu'il mette fin au système inhumain de l'*apartheid*. Nous rejetons toute prétention que l'*apartheid* peut être réformé ou amélioré par certains changements qui le feraient évoluer. Nous estimons que le système inhumain de l'*apartheid* doit être éliminé une fois pour toutes parce que la politique et la pratique de l'*apartheid* constituent des crimes contre l'humanité.

79. Les événements les plus récents en Afrique du Sud doivent être pris très au sérieux parce qu'ils augmentent considérablement le risque d'un conflit plus sérieux. Ce risque est encore intensifié pour la coopération accrue entre l'Afrique du Sud et certains Etats occidentaux dans les domaines militaire et nucléaire, ainsi qu'il ressort clairement des documents du Comité spécial. La Hongrie, en tant que membre du Comité, continuera à apporter son appui à toute action de la communauté internationale contre l'*apartheid*, qui est la violation collective la plus brutale des droits de l'homme et constitue une menace à la paix mondiale et à la sécurité internationale. Mon pays a montré son engagement ferme à cet égard à la deuxième Conférence mondiale de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale, tenue à Genève du 1^{er} au 12 août 1983. Le peuple et le Gouvernement de la République populaire hongroise, tout en soutenant la lutte légitime du peuple de l'Afrique du Sud sous la direction de l'ANC, espèrent qu'une société juste et non raciale émergera bientôt dans cette partie du continent africain.

80. Avant de conclure, permettez-moi d'exprimer les remerciements et la reconnaissance de ma délégation à M. Maitama-Sule, du Nigéria, président du Comité spécial contre l'*apartheid*, pour la direction compétente et dévouée avec laquelle il a dirigé les travaux du Comité pendant la durée de son mandat. Nous lui souhaitons plein succès dans son nouveau poste lourd de responsabilité.

81. M. McDONAGH (Irlande) [*interprétation de l'anglais*]: Bon nombre des grands problèmes auxquels est confrontée l'Assemblée générale apparaissent régulièrement à notre ordre du jour et semblent défier tous les efforts visant à parvenir à une amélioration ou à une solution. Mais le plus difficile de tous est celui de la politique de l'*apartheid* institutionnalisée qui est pratiquée par le Gouvernement de l'Afrique du Sud. Son caractère implacable continue de nous confronter et d'offenser la conscience de l'humanité après plus de 30 années de condamnation non équivoque de la part de l'Organisation. Cet entêtement, cette arrogance sont entièrement dépourvus de la moindre compréhension, de la moindre compassion. La politique d'*apartheid* demeure inchangée et des millions d'humains continuent de passer toute leur vie sous son ombre sinistre.

82. Pendant toutes ces années, à chaque session de l'Assemblée générale et dans d'autres instances, des représentants de l'Irlande ont réaffirmé l'intense sentiment permanent d'horreur que le Gouvernement irlandais éprouve pour la politique raciale du Gouvernement de l'Afrique du Sud et pour les pratiques par lesquelles cette politique est mise en œuvre. Nous continuerons de le faire aussi longtemps que la situation en Afrique du Sud demeurera inchangée, parce que nous estimons que le système de l'*apartheid* constitue un défi ouvert, direct et systématique à une conception de l'homme qui est fondamentale dans notre civilisation.

83. Il est naturellement toujours déplorable que les hommes fassent l'objet d'une discrimination en raison de leurs opinions ou de leurs convictions. Cette discrimination prive les hommes des libertés qu'ils considèrent comme des droits, des libertés pour la défense desquelles tant d'hommes, à travers les âges, sont morts. Cependant, lorsque la discrimination intervient pour des raisons de race ou de couleur, l'affront est plus profond encore car il s'attaque à la base même sur laquelle repose tous les autres droits — son droit de partager avec toute l'humanité un statut spécial et unique découlant de « la dignité et la valeur de la personne humaine » — une exigence si fondamentale qu'elle est affirmée dans le Préambule même de la Charte des Nations Unies. Cette discrimination, partout où elle se produit, nous est odieuse. Mais là où elle est érigée en doctrine gouvernementale, comme c'est le cas en Afrique du Sud, elle représente un danger très grave et permanent pour les valeurs mêmes sur lesquelles repose la civilisation de l'homme.

84. Parlant il y a quelques années sur ce problème dans une autre instance, le Premier Ministre de mon pays a décrit l'*apartheid* dans les termes suivants. L'*apartheid*, a-t-il dit, « est quelque chose de plus radicalement néfaste que la répression politique, parce qu'il se fonde sur quelque chose qui est immuable. Un homme peut changer de politique, il ne peut pas changer la couleur de sa peau. C'est pourquoi l'*apartheid* n'offre aucune espérance à l'homme noir. »

85. L'argument du Gouvernement sud-africain selon lequel l'homme noir ou les populations métisses ont un niveau de vie plus élevé ou jouissent de conditions meilleures que d'autres peuples dans les pays voisins est dépourvu de sens. Même si c'est vrai, ce n'est pas pertinent, car cela découle de facteurs indépendants du système d'*apartheid*. Tout aussi inappropriée est l'affirmation du Gouvernement sud-africain selon laquelle la politique de développement séparé a été ou sera appliquée avec justice. Ce n'est là qu'une déclaration sur la mise en œuvre d'un système qui est en soi indéfendable. Nous condamnons les injustices et les iniquités du système parce que, par-dessus tout, nous condamnons sans réserve la prémisse sur laquelle il est fondé, c'est-à-dire une prétendue infériorité intrinsèque de certaines races et le refus de reconnaître que tous les humains partagent une commune dignité, un commun statut et des droits communs et immuables en tant qu'individus.

86. En dépit d'une condamnation internationale et de l'aliénation croissante de la majorité de sa propre population, le Gouvernement sud-africain cherche à consolider le racisme, et tous les aspects de l'Etat sud-africain, de la société sud-africaine, sur les plans politique, social et économique, sont fondamentalement affectés. En reléguant les groupes tribaux noirs dans des homelands désignés dans le cadre du système des bantoustans, la minorité blanche espère que, sans diminuer son propre pouvoir politique ou économique, elle pourra donner l'apparence de résoudre le problème des droits politiques de la majorité de la population sud-africaine. Dans

le cadre de cette politique, les quatre cinquièmes de la terre seraient assignés à un cinquième de la population, c'est-à-dire à la minorité dirigeante. L'injustice fondamentale de ce système de développement séparé saute immédiatement aux yeux et elle donne directement lieu à une autre injustice : le refus de reconnaître aux Africains noirs tout droit dans leur propre pays, car une fois qu'ils sont relégués dans leur propre homeland, ils sont considérés comme des étrangers. Le caractère frauduleux de ces propositions a depuis longtemps été discerné par la communauté internationale, qui voit dans les ban-toustans la supercherie qu'ils représentent réellement, et qui refuse de leur reconnaître un statut indépendant. L'Irlande se refuse aussi à leur accorder quelque légitimité ou quelque reconnaissance que ce soit.

87. Dans le domaine économique, l'énorme différence qui existe entre le traitement des travailleurs noirs et celui des travailleurs blancs n'est qu'un exemple quotidien de discrimination et une claire indication de l'indifférence du Gouvernement sud-africain à l'égard du bien-être économique et social de la majorité. Les Sud-Africains noirs ont grandement contribué par leur travail et leur savoir-faire au développement de leur pays. Ils l'ont fait en dépit du manque de possibilités de promotion et d'accession à des positions plus élevées, comme des postes d'ouvriers spécialisés ou des postes de gestion, et bien qu'on leur refuse un salaire égal à celui qui est versé à des employés blancs pour un travail analogue. Il est odieux que ceux dont le travail est la base de la prospérité de l'Afrique du Sud soient les victimes d'une discrimination généralisée fondée sur une politique instituée par le gouvernement qui les a privés du bienfait de leur travail. Dans ce contexte, je voudrais réaffirmer le soutien apporté par mon gouvernement au Code de conduite pour les entreprises dont les filiales font du commerce en Afrique du Sud, adopté en 1977 par les membres de la Communauté européenne dans le but de s'efforcer d'améliorer les conditions de vie et de travail des travailleurs noirs et d'appuyer le droit de tous les travailleurs de s'organiser librement contre l'exploitation. Nous invitons instamment toutes les filiales des compagnies qui font commerce en Afrique du Sud à se conformer à ce code de conduite.

88. Le 2 novembre dernier, un référendum constitutionnel s'est déroulé en Afrique du Sud. Il a permis à la population blanche de décider que les non-Blancs, autres que les Noirs, seraient autorisés à participer d'une certaine manière aux institutions gouvernementales. Je voudrais déclarer ici catégoriquement que, de l'avis du Gouvernement irlandais, les changements opérés par le référendum ont clairement pour but de consolider davantage encore le système de l'*apartheid* en encourageant les Métis et les personnes d'origine asiatique, à l'exclusion des Noirs, à se plier au régime politique. Il serait illusoire de voir dans cette prétendue réforme un rayon de lumière dans l'obscurité ambiante. L'Irlande le déplore et craint les effets qu'elle peut avoir, en contribuant à aliéner davantage la majorité en Afrique du Sud.

89. A notre avis, les victimes de l'*apartheid* et ses opposants en Afrique du Sud ont fait preuve d'une grande patience face à des provocations extraordinaires. On les a empêchés sans cesse d'œuvrer pour amener un changement constructif dans le système par des moyens pacifiques. Les efforts déployés pour raisonner et pour persuader ont eu pour réponse une répression brutale. Si ces victimes se tournent maintenant vers la violence, elles le font dans un sentiment de désespoir croissant. Mon gouvernement ne peut pas tolérer cette violence, mais nous ne pouvons manquer de comprendre la frustration amère des victimes. Nous avons une profonde sympathie

pour les Sud-Africains qui sont victimes de la répression en raison de leur couleur ou de leurs croyances politiques avouées. Les prisonniers politiques dans les prisons sud-africains témoignent des idéaux de démocratie et de justice, qui sont incompatibles avec la politique du Gouvernement sud-africain.

90. L'Irlande n'a aucune relation diplomatique avec l'Afrique du Sud et tous les gouvernements irlandais successifs ont pris des mesures pour s'assurer qu'aucun encouragement officiel ne soit donné à l'entretien de relations économiques avec ce pays. Les Gouvernements irlandais ont également déclaré qu'ils appuyaient le principe de non-discrimination dans les sports et dans le domaine culturel et ils ont apporté régulièrement une contribution croissante aux divers fonds créés sous les auspices des Nations Unies en vue d'aider ceux qui se trouvent désavantagés dans le cadre du système d'*apartheid*.

91. Cependant, nous croyons que les protestations des Etats individuels et les actions unilatérales auxquelles ils se livrent n'ont guère de chance de réussir à persuader ceux qui détiennent le pouvoir en Afrique du Sud et à les inciter à regarder la réalité en face. Je souhaite donc confirmer une fois de plus que mon gouvernement est de ceux qui seraient favorables à l'adoption de mesures concertées que la communauté internationale dans son ensemble adopterait de façon organisée et appropriée en vue d'exercer une pression constante sur l'Afrique du Sud blanche et l'amener à changer sa politique désastreuse. Par ailleurs, nous croyons que nous devons nous imposer une discipline et une modération qui correspondent à notre souci profond du bien-être de la majorité noire en Afrique du Sud. Nous devons refuser le luxe facile qui consisterait à préconiser une action qui ne ferait que soulager notre juste indignation sans pour autant offrir de réelles chances de succès. Mon gouvernement, par conséquent, serait favorable à l'imposition par le Conseil de sécurité d'une série de sanctions progressives contre l'Afrique du Sud, des sanctions qui seraient soigneusement choisies et qui devraient être appliquées par tous. Plus spécifiquement, nous pensons que l'embargo existant sur les armes devrait être renforcé et surveillé avec plus de soin; nous croyons qu'un embargo obligatoire sur les livraisons de pétrole devrait être imposé officiellement et que les prêts et les nouveaux investissements en Afrique du Sud devraient être interdits.

92. Je suppose qu'il faut reconnaître qu'il serait illusoire de s'attendre à des changements rapides ou spectaculaires en Afrique du Sud. Cependant, nous devons au moins espérer que le Gouvernement de l'Afrique du Sud, conscient de ses propres intérêts et les ayant soigneusement pesés, ne continuera pas à rester obstinément indifférent à la voix de l'opinion mondiale. Il n'est jamais trop tard pour que la raison et la modération l'emportent, et la communauté mondiale ne manquera pas d'appuyer tout mouvement sincère et réel dans la voie d'une réconciliation entre les Noirs et les Blancs. Cette réconciliation est encore possible et elle peut, comme dans d'autres nations, contribuer à former une identité nationale réelle, de sorte que l'Afrique du Sud puisse sortir de son isolement actuel et jouer le rôle qui lui revient de droit dans les affaires internationales. L'édification d'une société multiraciale n'est pas chose facile, mais plus on attendra pour la réaliser plus il sera difficile d'y parvenir et plus grand sera le risque de voir naître la violence. A l'ombre des théories raciales dominantes, les seuls sentiments qui peuvent être ressentis sont la crainte et la haine.

93. Nous demandons à la population blanche d'Afrique du Sud et à son gouvernement en particulier, dans leur propre intérêt et dans l'intérêt de notre humanité commune, de réaliser, avant qu'il ne soit trop tard, qu'ils ont

peut-être tort et de réfléchir à quelles conséquences terribles pourrait mener leur erreur.

Mme Jones (Libéria), vice-présidente, prend la présidence.

94. M. VAN LIEROP (Vanuatu) [interprétation de l'anglais]: Henry David Thoreau était un grand écrivain américain, philosophe, naturaliste et humaniste. Pendant la campagne en vue de mettre un terme à l'esclavage dans son pays, il a été jeté en prison pour avoir refusé de payer ses impôts à un gouvernement qui, à ce moment-là, appuyait l'esclavage comme étant une institution légale. Son ami, compatriote et écrivain, Ralph Waldo Emerson, homme plein de compassion, vint rendre visite à M. Thoreau en prison. Quand il vit son ami derrière les barreaux, M. Emerson demanda : « Henry David, que fais-tu là ? » M. Thoreau regarda son ami et lui demanda en guise de réponse : « Ralph Waldo, que fais-tu toi, là-dehors ? » Aujourd'hui les mêmes questions sont pertinentes alors que nous examinons une fois de plus la politique d'*apartheid* du Gouvernement sud-africain.

95. Car, depuis presque aussi longtemps qu'existent les Nations Unies, cette doctrine répugnante est un sujet de discussion inscrit à notre ordre du jour. Bien avant la création de l'Organisation, et bien avant la création de l'alliance du temps de guerre qui a abouti à sa création, l'*apartheid* était une question très discutée et faisait l'objet d'une opposition considérable à l'intérieur de l'Afrique du Sud elle-même.

96. Il n'est pas une seule nation dans le monde, à l'exception évidente de la République sud-africaine, qui n'ait pas condamné par des paroles sinon par des actes la doctrine odieuse de l'*apartheid*. Toutes les nations du monde, à l'exception évidente de la République sud-africaine, ont manifesté leur volonté d'éradiquer la pratique de l'*apartheid* de l'expérience humaine. Aujourd'hui, aucun être humain civilisé et rationnel ne pourrait publiquement défendre l'*apartheid* et son héritage perverti de haine et de destruction. Et pourtant cette maladie continue.

97. En dépit de toute une série de résolutions, d'appels, de condamnations, de pétitions et de protestations, le régime d'*apartheid* existe toujours. Peut-être que ses fondations ne sont pas aussi solides qu'auparavant mais, chose paradoxale, sa force militaire et sa puissance économique sont, dans une certaine mesure, plus grandes que jamais. Fort heureusement, les opposants à l'*apartheid* sont plus forts que jamais.

98. Il est certain que ceux qui s'opposent à l'*apartheid* n'ont pas affaire à la seule Afrique du Sud. Ceux qui s'opposent au mal sont rarement confrontés uniquement aux praticiens directs de ce mal. Très souvent, il en est d'autres qui profitent indirectement de ce mal, et il en est d'autres encore qui se contentent simplement de s'accommoder, avec une indifférence étudiée, des souffrances et des luttes de leur prochain.

99. Aujourd'hui, comme toujours, il y a des voix qui s'élèvent et qui nous demandent d'être patients. On nous dit que les choses changeront. Mais ceux-là mêmes qui nous demandent d'être patients ne le sont plus guère lorsqu'ils ont affaire à ceux qu'ils considèrent comme leurs ennemis. Et ils ne semblent pas se souvenir de la patience dont a déjà fait preuve le peuple sud-africain. Combien de générations devront naître et être esclaves dans leur propre pays avant que ces mêmes voix ne reconnaissent que chaque esclave a non seulement le droit, mais le devoir, de se révolter ?

100. Parlant d'une société esclavagiste précédente, Henry David Thoreau écrivait : « Adopter les moyens prévus par l'Etat pour écrire le mal ? Mais je ne connais

pas de tels moyens. » Il aurait très bien pu parler de l'Afrique du Sud aujourd'hui. Il a encore dit : « Il y a des milliers de personnes qui, en pensée, s'opposent à l'esclavage... mais qui pourtant ne font rien pour y mettre fin. » Une fois de plus, c'est comme s'il se trouvait parmi nous aujourd'hui, montrant d'un doigt accusateur ceux qui essaient de justifier leur inactivité devant la nécessité de participer plutôt que de rester passif, si nous voulons éliminer une fois pour toutes l'*apartheid*.

101. Il est très peu de points inscrits à notre ordre du jour qui ont fait l'objet d'un examen, d'une étude aussi approfondie et de votes aussi nombreux que celui-ci. Malheureusement, nous connaissons tous bien les statistiques, les arguments et, finalement, les positions que la plupart d'entre nous adopterons lorsqu'il s'agira de rédiger les diverses résolutions. Tout cela semble être abstrait et bien loin de la réalité d'un enfant africain en Afrique du Sud qui est obligé de vivre dans un coin poussiéreux, aride et éloigné de son pays, qui porte des haillons et va nu-pieds, et dont les parents, en raison de lois draconiennes, ne peuvent pas vivre ensemble, ni même choisir de vivre là où ils le veulent.

102. Certains diront que c'est le sort de la plupart des enfants nés de parents pauvres dans le monde en développement. En un certain sens, c'est peut-être vrai, les conditions de vie sont très dures dans la plupart des pays en développement, mais ce n'est pas par choix. Or, en Afrique du Sud, le système juridique impose un état permanent de dureté et d'inégalité. En outre, comme on le sait, l'Afrique du Sud n'est pas un pays en développement. C'est une société immensément riche où une minorité de citoyens a décidé d'interdire aux producteurs de cette richesse de jouir de ses fruits.

103. Le pire crime de l'Afrique du Sud, et, selon nous, un crime qui le distingue de tous les autres Etats modernes qui se disent civilisés, c'est qu'elle interdit aux enfants noirs de cette terre de faire les rêves d'enfants de partout ailleurs dans le monde, le rêve d'une vie meilleure, le rêve d'un avenir.

104. Quoi que nous pensions des autres sociétés, de leurs valeurs et de leurs systèmes sociaux, il n'en demeure pas moins que l'Afrique du Sud est le seul pays qui, en paroles et en actes, refuse aux enfants le droit d'espérer une vie meilleure simplement en raison de la couleur de leur peau. Les voix qui nous conseillent de faire preuve de patience avec l'Afrique du Sud seraient-elles aussi patientes s'il s'agissait de leurs propres enfants ? Combien préoccupés seraient-ils par les mots et le ton d'une résolution s'ils étaient eux les esclaves et les autres les maîtres ?

105. Il est facile de nous asseoir ici dans ces salles et de dire que tel mot ou telle phrase d'une résolution va trop loin. Cependant, dans le passé nous avons demandé et nous le demandons à nouveau comment les mots d'une résolution peuvent être mis sur un pied d'égalité avec les actes de terreur commis chaque jour et institutionnalisés de façon permanente par le régime sud-africain ? Sont-ce les auteurs des résolutions qui sont allés trop loin ou le régime d'*apartheid* et ses partisans ?

106. A juste titre, Thoreau a dit : « Sous un gouvernement qui emprisonne injustement, la place d'un homme juste est également la prison. » Aujourd'hui, en Afrique du Sud, Nelson Mandela et des milliers de ses compatriotes sont dans les prisons sud-africaines. En fait, pour des millions d'êtres humains, noirs, métis, jaunes et blancs, qui chérissent la liberté et la démocratie, la République sud-africaine n'est rien d'autre qu'une immense prison.

107. Nous, membres de la communauté internationale, avons le même choix que celui que nous avons toujours

eu s'agissant de l'Afrique du Sud. Travaillons-nous pour aider le peuple sud-africain à abattre les murs de cette prison ou bien travaillons-nous pour vendre les fruits du travail des esclaves tenus en captivité par le régime de Pretoria et pour en bénéficier ?

108. N'abordons pas de questions étrangères. N'essayons pas de masquer la question dont nous sommes saisis. Ou bien nous sommes pour la vérité, la justice et l'égalité en Afrique du Sud maintenant, ou bien nous devons supprimer ces mots de notre vocabulaire.

109. M. HARLAND (Nouvelle-Zélande) [*interprétation de l'anglais*] : Lorsque le Premier Ministre de la Nouvelle-Zélande a parlé au débat général le 4 octobre, il a dit : « Le caractère essentiel du système d'*apartheid* reste intact, en dépit des vives condamnations prononcées par la communauté internationale. » [18^e séance, par. 269.] Loin de prendre des mesures visant à démanteler le système, le Gouvernement sud-africain est en train de modifier la constitution du pays de façon à renforcer la discrimination raciale. Une fois de plus, l'Afrique du Sud défie, de façon délibérée, l'opinion expresse de toute la communauté internationale.

110. La Nouvelle-Zélande est totalement opposée à l'*apartheid*. Il y a dans le monde de nombreux pays dotés de gouvernements autoritaires et répressifs qui manifestent très peu de respect pour les droits de leurs citoyens et qui foulent aux pieds leurs libertés personnelles. Mais l'Afrique du Sud est seule à avoir légalisé la discrimination raciale et en avoir fait la base de tout un ordre social. En Afrique du Sud, une personne est jugée, et sa place dans la société est déterminée non pas en fonction de sa personnalité ou de sa valeur personnelle mais tout simplement en raison de sa race. Cette discrimination légalisée ne va pas seulement à l'encontre des principes de la Charte des Nations Unies, elle bafoue les normes mêmes qui sont le fondement de toutes les grandes traditions humaines.

111. L'*apartheid* est contraire aux principes et aux traditions qui inspirent le comportement des Néo-Zélandais. Notre société est une société multiraciale. De nombreux Néo-Zélandais sont arrivés récemment de Polynésie, d'Asie et d'Europe pour se joindre aux Néo-Zélandais d'origine européenne ou polynésienne qui étaient nés dans le pays. Les Néo-Zélandais se sont tous engagés à édifier une association, une société dans laquelle tous les groupes vivent ensemble dans un esprit de respect mutuel. L'égalité raciale est une condition essentielle de cette société. La législation de la Nouvelle-Zélande fait plus qu'interdire la discrimination raciale : elle cherche activement à promouvoir l'harmonie entre les races.

112. Les Sud-Africains disent que les choses changent dans leur pays, que certaines des restrictions imposées au contact social entre les personnes de races différentes se trouvent maintenant adoucies. Tout adoucissement de ce genre doit naturellement être accueilli favorablement et encouragé. Mais rien ne semble indiquer jusqu'à présent que le Gouvernement sud-africain soit prêt à abandonner le système d'*apartheid* ou à accorder aux Africains une participation dans le gouvernement ou à leur permettre d'avoir voix au chapitre lorsqu'il s'agit de déterminer leur propre avenir. La politique du gouvernement est encore une politique de développement séparé. Autrement dit, on continue de forcer les Sud-Africains noirs à s'entasser dans des homelands surpeuplés et très pauvres, à en faire des étrangers dans leur terre natale et à travailler dans les zones blanches comme des travailleurs migrants n'ayant que très peu de garanties juridiques les protégeant contre les atteintes du système d'*apartheid*.

113. En vérité, la législation qui est maintenant proposée aurait pour effet de restreindre encore leur liberté de

mouvement, leur droit de choisir leur emploi et de décider du lieu de leur résidence. Qui plus est, son application ferait que les Africains seraient soumis à de nouvelles humiliations absolument intolérables. Ainsi, l'*apartheid* signifie toujours que la plupart des habitants de l'Afrique du Sud continueront à être privés de leurs droits et libertés fondamentaux tout simplement en raison de la couleur de leur peau.

114. Les propositions constitutionnelles du Gouvernement sud-africain ne changeront rien à tout cela. Elles n'auront pas pour effet de donner une représentation politique aux Africains ou de permettre un partage du pouvoir. Rien n'indique que les dirigeants de l'Afrique du Sud soient disposés à abandonner l'un quelconque des principes fondamentaux de l'*apartheid* ou à prendre des décisions qui rendent possible une évolution pacifique. Ils sont toujours décidés à maintenir le pouvoir et les privilèges dans leurs mains, même si c'est au prix de la suppression massive des droits de la majorité noire. Le système d'*apartheid* ne peut être maintenu que par la force, et la puissance de l'appareil militaire mis au point par le Gouvernement sud-africain en témoigne.

115. Les Néo-Zélandais, comme la population d'autres pays, ont été consternés de voir à quel point la violence s'est intensifiée récemment en Afrique du Sud et autour de ce pays. Ils sont choqués d'apprendre que des bombes explosent dans les villes d'Afrique du Sud, faisant d'innocentes victimes parmi la population civile. Ils ne sont pas moins choqués par les raids lancés contre les pays voisins et qui font plus de morts encore. Les plaintes reçues par l'Organisation montrent qu'au cours des dernières années les forces de sécurité sud-africaines n'ont cessé leurs attaques au-delà de leurs frontières. Bien que ces attaques aient été dirigées, assure-t-on, contre les bases des mouvements de libération nationale, leur effet et leur objectif a également été de déstabiliser les pays voisins. Ces opérations militaires ont, dans certains cas, été accompagnées de mesures de répression économique et de promotion de la résistance interne aux gouvernements voisins. Tous ces actes violent le droit international et les normes du comportement civilisé. Ils sont par ailleurs vains car, par quelque argument que l'Afrique du Sud cherche à les justifier, en fin de compte le vrai problème réside dans le système sud-africain lui-même. Il n'y a pas de solution militaire à ce problème. La violence ne le résoudra pas; elle ne peut que l'exacerber. Le seul moyen de résoudre le problème serait d'adopter une voie bien différente de celle que l'Afrique du Sud semble toujours décidée à emprunter.

116. La Nouvelle-Zélande a, par différentes mesures pratiques, montré qu'elle est opposée à l'*apartheid*. Elle a rejeté l'idée d'avoir une représentation diplomatique en Afrique du Sud. Elle a également repoussé d'office la possibilité de reconnaître l'un quelconque des prétendus bantoustans. Notre gouvernement a appliqué rigoureusement l'embargo sur les livraisons d'armes à l'Afrique du Sud et, d'ailleurs, la Nouvelle-Zélande avait décidé de l'imposer bien avant qu'il ne devienne obligatoire. La Nouvelle-Zélande n'a actuellement aucun investissement en Afrique du Sud. Notre commerce avec ce pays est négligeable. Nous avons déclaré être prêts à appliquer toutes les sanctions économiques que le Conseil de sécurité pourrait imposer à l'encontre de l'Afrique du Sud. Conformément aux termes de la déclaration de Gleaneagles sur l'*apartheid* dans les sports, le Gouvernement néo-zélandais décourage vivement tous les contacts sportifs avec l'Afrique du Sud. La Nouvelle-Zélande a toujours appuyé les efforts internationaux visant à obtenir la libération des prisonniers politiques en Afrique du Sud. Nous avons également versé des contributions aux fonds créés

en vue d'apporter une assistance humanitaire aux victimes de l'*apartheid*.

117. En résumé, la Nouvelle-Zélande considère l'*apartheid* comme un régime injuste et inhumain qu'elle veut voir disparaître. Notre position, qui n'a jamais varié, continue à être démontrée par les faits. Nous sommes prêts à coopérer avec les autres délégations pour mettre un terme au système, de façon à permettre le développement d'une société multiraciale fondée sur l'égalité, la non-discrimination et le respect mutuel.

118. M. JAMAL (Qatar) [interprétation de l'arabe]: La politique odieuse de l'*apartheid*, qui est rejetée par toutes les religions et est contraire à tous les principes et règlements de la morale parce qu'elle est fondée sur une doctrine de supériorité raciale, de haine viscérale et de déshumanisation de l'individu, dans une perspective étroite et raciste, et qui constitue une grave violation des droits fondamentaux de l'homme, est la pierre angulaire de toute législation économique et politique adoptée par le régime de Pretoria. Elle demeure toujours la philosophie qui dicte tout le comportement social de la minorité blanche en Afrique du Sud, qui y est d'autant plus attachée qu'elle constitue la base de la position politique et sociale avantageuse qui assure à ces colons tous les privilèges dont ils jouissent en réprimant, exploitant, opprimant, forçant, affamant et aliénant la majorité noire à l'intérieur du pays, qui représente la population autochtone de l'Afrique du Sud.

119. Les bases de l'*apartheid* mises en place avant la création de l'Afrique du Sud en 1910 sont chaque jour plus complexes. La première manifestation de cette politique a été l'application, en 1911, du *Colour Bar Act*, promulgué par les autorités britanniques d'occupation. C'est cette loi qui devait empêcher les Noirs, les Asiatiques et les personnes dites métissées d'occuper certains emplois. En 1913, la loi agraire relative à la population autochtone accordait les terres les plus fertiles aux Blancs. Et depuis que l'African National Party est arrivé au pouvoir en 1914 jusqu'à ce jour, la politique d'*apartheid* s'est traduite par la promulgation d'innombrables lois injustes et arbitraires. La population autochtone a été privée de tout ce qui vaut la peine de vivre et d'être entrepris et est en fin de compte condamnée à vivre dans les bantoustans, ces bantoustans qui ne sont au mieux que des prisons et au pire des réserves pour animaux. Voilà la véritable position des Noirs par rapport à celle de la minorité blanche privilégiée.

120. Cette minorité blanche a défié d'une manière arrogante la loi internationale, la Déclaration universelle des droits de l'homme, la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, les Pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme et la Convention internationale sur l'élimination et la répression du crime d'*apartheid*. Cette arrogance est telle qu'on a déclaré que les 23 millions d'Africains, véritables ayants droit de ce pays, n'appartiennent pas à l'Afrique du Sud mais aux bantoustans qui se situent dans une zone aride couvrant 13 p. 100 du territoire de l'Afrique du Sud.

121. Ce défi racial a atteint son paroxysme lorsque le régime de Pretoria a décidé de ne tenir aucun compte des condamnations par la communauté internationale de la politique d'*apartheid* qui est en totale contradiction avec l'article premier de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale.

122. L'objectif à long terme de l'application de cette politique d'*apartheid* — application qui se fait progressivement en dépit de la condamnation de l'opinion publique mondiale et des Nations Unies et du fait que ces Etats fantoches ne sont pas reconnus comme Etats indépendants — est de déraciner la population autochtone de l'Afrique du Sud.

123. J'en veux pour preuve l'article de M. P. Mudler, ministre de l'Afrique du Sud chargé d'administrer les bantoustans, publié dans l'*African Report* de juillet/août 1983. Dans cet article il est indiqué que tous les Noirs de l'Afrique du Sud seront intégrés dans un nouvel Etat indépendant. Cela signifie sans aucun doute que l'objectif de cette politique répugnante est de transformer l'Afrique du Sud en un Etat blanc, après l'avoir débarrassée de la population autochtone et avoir installé cette dernière dans des homelands qui manquent du minimum indispensable nécessaire à la vie économique d'un Etat. Par conséquent, la population autochtone n'a aucun moyen d'échapper à la dépendance de Pretoria. En d'autres termes, elle sera complètement dépendante d'un Etat qui la traitera avec mépris et supériorité et lui imposera ses diktats. Ce ne sont là que quelques éléments de cette politique de discrimination raciale.

124. Avec le renforcement de l'opposition noire, sous la direction de l'ANC et du PAC, des mesures plus brutales ont été prises afin d'anéantir cette opposition. Le gouvernement a banni les opposants de l'*apartheid* et leur a donné à choisir : se taire ou être mis en prison, ou même assassinés, et l'assassinat n'est pas inhabituel dans de nombreux cas.

125. Dans les nombreuses résolutions adoptées chaque année depuis 1960 à la suite du massacre de Sharpeville, l'Assemblée générale a condamné la politique d'*apartheid* et a appuyé résolument ceux qui s'opposent à cette politique inhumaine et illégale. En 1970, l'Assemblée générale a reconnu que la lutte contre l'*apartheid* devait être menée par tous les moyens possibles. Depuis 1962, elle demande l'exclusion diplomatique et économique de l'Afrique du Sud. Elle a adopté des résolutions demandant aux Etats Membres de mettre fin à leurs relations économiques avec l'Afrique du Sud, de lui refuser tout prêt et de s'abstenir d'investir dans ce pays. Ces résolutions n'ont pas été suivies par les Etats occidentaux qui coopèrent avec le régime de Pretoria. Ces Etats ont même empêché le Conseil de sécurité d'adopter des sanctions complètes contre l'Afrique du Sud conformément au Chapitre VII de la Charte.

126. Cette attitude négative s'est également manifestée ces dernières années à la suite de l'adoption par les Etats-Unis d'une nouvelle politique appelée « engagement constructif ». Cette politique consiste à rejeter l'affrontement politique avec le régime de Pretoria. Au contraire, elle encourage ce régime en coopérant avec lui et en lui fournissant une assistance économique sous diverses formes.

127. Quel est le résultat de cet « engagement constructif » ? L'Afrique du Sud a renforcé son emprise sur la majorité noire exclue qui représente 23 millions de personnes en organisant un référendum sur une nouvelle constitution. Cette constitution donne aux 2,7 millions de personnes de couleur et métisses et aux 8 millions de personnes d'origine indienne le droit de voter dans une assemblée représentative séparée contrôlée par le parlement blanc alors qu'il n'a nullement été tenu compte de la majorité noire. Les racistes s'efforcent de la déraciner et de l'isoler des communautés blanche et métisse en la mettant dans des homelands.

128. Etant donné que les buts poursuivis par le régime de Pretoria sont en totale contradiction avec la Charte et le droit international, ma délégation appuie les recommandations contenues dans le rapport du Comité spécial contre l'*apartheid* qui tendent à éliminer l'*apartheid* [A/38/22, sect. III]. Nous appuyons notamment la recommandation selon laquelle la communauté internationale doit assumer ses obligations qui consistent à mettre en œuvre les mesures qu'elle a déjà adoptées en vue d'éliminer le

système d'*apartheid* et de permettre au peuple de l'Afrique du Sud d'exercer son droit inaliénable à l'autodétermination. Nous appuyons également la demande qui est faite pour que le Conseil de sécurité soit convoqué afin d'examiner les mesures qu'il est nécessaire de prendre pour mettre en œuvre sa résolution 418 (1977) sur l'embargo relatif aux armes à destination de l'Afrique du Sud et les sanctions obligatoires complètes à décider contre le régime raciste de Pretoria conformément au Chapitre VII de la Charte.

129. M. GOLOB (Yougoslavie) [*interprétation de l'anglais*]: Parmi les problèmes discutés aux Nations Unies, l'on ne saurait en trouver un autre qui ait autant fait l'unanimité, dans la communauté internationale, que la condamnation et le rejet du système inhumain d'*apartheid*. Aussi l'unanimité s'est-elle faite autour de la définition de l'*apartheid* en tant que crime contre l'humanité et danger grave pour la paix et la sécurité mondiales. Cependant, ce fléau continue à exister et, tant qu'il existera, il faut le combattre, le rejeter, le stigmatiser et mobiliser l'appui de la communauté internationale en faveur de ses victimes.

130. Le fait que l'*apartheid* continue à exister malgré l'opposition de l'immense majorité des peuples du monde montre que la communauté internationale fait face à un problème grave qui ne se prête pas à des solutions faciles ou rapides. Fermement établi en tant qu'idéologie, politique et pratique officielles de la classe dirigeante de l'Afrique du Sud, le système d'*apartheid* est devenu un mécanisme monstrueux de terreur et d'oppression. En fait, l'expérience a montré que l'*apartheid* n'est pas un phénomène isolé mais partie intégrante d'un système complexe d'asservissement visant à maintenir des relations fondées sur la dépendance, l'exploitation et la domination en Afrique australe, comme dans certaines autres régions du monde. Il tire sa force et sa résistance non seulement de sa capacité de maintenir dans la terreur la majorité de la population mais également de tout un réseau d'appuis dont il bénéficie de la part des pays qui maintiennent des relations économiques avec le régime raciste.

131. La terreur cependant demeure la principale méthode permettant la continuation de l'*apartheid*. Les arrestations, les tortures, la persécution et toutes les autres formes de dégradation de la personne humaine se poursuivent avec une plus grande ampleur. Ceci ne peut que renforcer la résistance de la population à la terreur. La lutte de libération devient chaque jour plus forte. Les patriotes sud-africains, par leurs actes, montrent qu'ils sont de plus en plus efficaces et qu'ils remportent de plus en plus de succès. A l'exemple d'autres peuples dans le passé, le peuple de l'Afrique du Sud recourt à la lutte armée lorsqu'il n'est plus possible d'obtenir la liberté par des moyens pacifiques.

132. Au lieu de tirer la leçon qui s'impose et de reconnaître la nécessité absolue de changer le système d'*apartheid* pour adopter un système qui garantisse les intérêts de tous, et non pas de quelques couches de la population, le régime raciste s'efforce d'écraser la résistance de la population et de préserver les intérêts de la minorité dirigeante. Il intensifie ses actes de répression, les assassinats de combattants pour la liberté et l'agression contre les pays voisins. Ignorant tous les appels internationaux à la clémence, en juin dernier le régime d'*apartheid* a exécuté trois combattants de la liberté de l'ANC. L'appel à la clémence lancé l'année dernière par l'Assemblée ainsi que les appels des chefs d'Etat et d'autres personnalités sont restés vains.

133. Les actes d'agression et de terreur dirigés contre les Etats de première ligne voisins, ainsi que contre le Lesotho, sont devenus pratique quotidienne. Le régime

de Pretoria s'est mis à recruter, à armer, à financer, à former et à déployer des groupes armés dans le cadre de sa campagne visant à déstabiliser et à intimider les Etats de première ligne et, ainsi, à saper leur solidarité avec la lutte de libération des peuples opprimés de l'Afrique du Sud. Le territoire occupé de la Namibie est utilisé comme tremplin pour perpétrer des actes constants d'agression contre les Etats de première ligne, notamment contre l'Angola, dont une partie du territoire est occupée par l'Afrique du Sud et par les groupes que ce pays soutient.

134. Le moins que l'on puisse dire pour qualifier cette politique est qu'elle méprise totalement toutes les normes et tous les principes du comportement international qui sont consacrés dans la Charte des Nations Unies. Le régime d'*apartheid* et sa politique constituent le seul obstacle à la paix, à la sécurité et à la stabilité en Afrique australe.

135. Le fait que l'Afrique du Sud a maîtrisé la technique des armes nucléaires a tout lieu de nous inquiéter. Le danger de voir un régime agressif et irresponsable, comme le régime raciste sud-africain, en possession d'une arme de destruction massive ne peut qu'ouvrir des perspectives effrayantes pour l'avenir en Afrique australe, et les pays qui aident l'Afrique du Sud dans le domaine nucléaire pourraient regretter trop tard cette assistance.

136. En poursuivant leur politique de bantoustanisation, les racistes d'Afrique du Sud essaient de rompre l'unité nationale, d'empêcher l'éveil d'une conscience nationale et d'obtenir une source de main-d'œuvre à bon marché. Ils n'ont pu cependant tromper l'opinion mondiale et obtenir que l'on accorde à ces abominables créations le statut d'Etat indépendant que les racistes voulaient.

137. La dernière des manœuvres du régime d'*apartheid* pour prolonger son existence a été les prétendues propositions constitutionnelles. Ces manœuvres insidieuses, présentées comme un pas dans la bonne direction, visant à éliminer graduellement l'*apartheid*, sont en réalité destinées à renforcer davantage la minorité dirigeante et l'*apartheid*. Comme les bantoustans qui font fonction, entre autres, de zones intérieures tampons, les populations dites de couleur et celles d'ascendance asiatique joueront le rôle de classes tampons. Leur rôle de « partenaire secondaire » sera d'augmenter les forces armées de l'*apartheid* en vue de la répression interne et de l'agression externe. En forçant ces couches de la population à combattre les membres des mouvements de libération, les racistes espèrent ainsi fomenter un conflit qui divisera et affaiblira les combattants pour la liberté.

138. La majorité écrasante des populations de couleur et d'ascendance asiatique a déjà rejeté ces propositions constitutionnelles. Les racistes n'ont pas pu tromper la communauté internationale. Il y a trois jours, l'Assemblée a adopté une résolution [*résolution 38/11*], qui a condamné et rejeté ces manœuvres.

139. La communauté internationale a le devoir de redoubler d'efforts pour faire cesser l'absurdité que représente le système d'*apartheid*. Ce qu'il faut c'est appliquer strictement les résolutions de l'Assemblée générale invitant les Etats Membres à boycotter et à isoler l'Afrique du Sud. Dans ces résolutions, on exige la cessation de toute coopération avec le régime raciste dans les domaines politique, militaire, économique et culturel ainsi que dans le domaine des sports. Cependant, ces résolutions sont ouvertement ignorées ou éludées par les pays qui entretiennent des relations étroites avec l'Afrique du Sud, surtout dans le domaine économique. Certains de ces pays coopèrent aussi avec l'Afrique du Sud dans les domaines militaire et nucléaire. Ces pays portent une lourde responsabilité morale et politique en permettant, délibérément

ou non, au régime raciste de poursuivre son odieuse politique. Ces pays devraient comprendre qu'ils appuient ainsi un système qui est totalement incompatible avec les principes sur lesquels reposent les relations internationales et ils devraient abandonner leurs politiques à courte vue consistant à faire rapidement des bénéfices ainsi que la rhétorique Est-Ouest, dans l'intérêt de la justice, de la paix et de la stabilité en Afrique australe.

140. Les Etats de première ligne et les pays voisins méritent nos éloges pour les sacrifices qu'ils consentent et pour leur refus de renoncer à appuyer la lutte de libération en Afrique du Sud, et nous devons les aider à supporter les souffrances qu'ils subissent.

141. Les pays non alignés ont toujours souligné la nécessité urgente d'éliminer le colonialisme, le racisme, la discrimination raciale et l'*apartheid* en Afrique australe. Telle a toujours été la ferme position des pays non alignés depuis la première Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenue à Belgrade en 1961, jusqu'à la septième Conférence tenue à New Delhi du 7 au 12 mars 1983. Dans la Déclaration politique adoptée à New Delhi [voir A/38/132, annexe], les chefs d'Etat ou de gouvernement ont souligné la détermination des pays non alignés à intensifier leurs efforts communs à l'appui de la lutte des peuples d'Afrique australe pour l'autodétermination. Ils ont à nouveau condamné le régime raciste de Pretoria et sa politique, dénoncé la collaboration que certains pays continuent d'entretenir avec Pretoria et demandé que cessent tous rapports avec l'Afrique du Sud et toute assistance à ce pays. En outre, ils ont demandé la libération sans condition de Nelson Mandela et de tous les autres prisonniers politiques et ont condamné l'introduction des prétendues réformes constitutionnelles.

142. La Conférence de New Delhi a fermement appuyé la lutte menée par les mouvements de libération d'Afrique du Sud — l'ANC, dont les héroïques combattants de la liberté ont été félicités, et le PAC — et elle a invité instamment tous les pays non alignés à augmenter leur assistance en vue de leur permettre d'intensifier davantage encore leur lutte.

143. Il est presque inutile de dire que ces décisions jouissent du plein appui de la Yougoslavie. Nous avons toujours estimé que l'appui accordé à la lutte de libération des peuples d'Afrique australe — sous la direction de l'ANC et du PAC, en Afrique du Sud, et de la SWAPO en Namibie — constitue le moyen le plus efficace d'éliminer l'*apartheid*, le colonialisme et la discrimination raciale, étant donné l'attitude de l'Afrique du Sud. Avec une pression internationale efficace exercée contre l'Afrique du Sud, la lutte de libération, nous en sommes certains, rendra aux populations d'Afrique australe la liberté, l'égalité et la dignité.

144. La Yougoslavie est prête à appuyer toutes les mesures et les actions que les Nations Unies pourront prendre pour contribuer à la réalisation de cet objectif et elle continuera d'apporter tout son appui matériel, moral et politique aux combattants contre l'*apartheid* en Afrique du Sud.

145. M. AHMAD (Pakistan) [interprétation de l'anglais]: Il y a trois jours seulement, dans la résolution 38/11, l'Assemblée générale a déclaré solennellement que seules l'éradication totale de l'*apartheid* et l'instauration d'une société démocratique sans distinction de race et fondée sur le principe du gouvernement par la majorité peuvent conduire à une solution juste et durable de la situation explosive qui règne en Afrique du Sud.

146. Dans ses prétendues propositions constitutionnelles, l'Afrique du Sud, une fois de plus, a montré le

mépris qu'elle a pour l'opinion publique mondiale et pour la notion de dignité humaine, mépris qui a été la caractéristique de la politique du régime raciste dès sa création en 1948. La comédie du référendum jouée par le régime de Pretoria le 2 novembre 1983 était un moyen insidieux visant à priver la majorité africaine autochtone de tous ses droits fondamentaux et à la séparer du reste de la population non blanche. Cet acte, qui est une nouvelle manœuvre visant à perpétuer l'*apartheid*, a été rejeté à juste titre par la communauté internationale.

147. Le rapport du Comité spécial contre l'*apartheid* donne une description factuelle des graves atrocités perpétrées par le régime raciste contre des milliers d'innocents qui se voient privés de leurs droits fondamentaux depuis plus de 30 ans. L'exécution de combattants de la liberté, les arrestations, les détentions et les emprisonnements au cours desquels plusieurs prisonniers politiques sont morts ont été les méthodes favorites auxquelles a eu recours le régime minoritaire pour intimider la majorité opprimée. Le nombre des martyrs s'élève à des milliers de personnes — depuis le massacre de Sharpeville jusqu'à l'exécution barbare de trois combattants de la liberté de l'ANC en juin 1983. Nelson Mandela, qui symbolise la noble lutte du peuple sud-africain, languit comme bien d'autres en prison dans des conditions horribles. En avril 1983, des milliers de personnes ont organisé une manifestation de nuit au Cap pour exiger sa mise en liberté et l'octroi du statut de prisonnier de guerre aux combattants de la liberté capturés.

148. Alarmé par l'engagement inébranlable des combattants de la liberté à l'égard des principes de la dignité humaine, de l'égalité et de la justice, le régime de Pretoria a renforcé sa répression à l'intérieur du pays et ses actes d'agression contre les Etats voisins. Nous partageons les préoccupations exprimées par le Comité spécial devant l'escalade dangereuse des actes d'agression, de déstabilisation et de terrorisme commis depuis 1975 par le régime sud-africain contre les Etats africains indépendants. En dehors des incursions militaires directes dans les Etats de première ligne, le régime s'est également livré à des actes de sabotage, d'espionnage, de destruction de ponts, d'oléoducs et de dépôts de carburant dans plusieurs Etats voisins. Le régime raciste s'est en outre déclaré prêt à fournir tout type d'assistance à tous les groupes d'insurgés à l'intérieur des Etats de première ligne.

149. Au mépris flagrant de l'opinion publique mondiale et des résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale le concernant, le régime de Pretoria continue d'intensifier sa politique odieuse d'oppression, d'*apartheid* et de discrimination raciale. Dans le cadre de sa « stratégie totale », le régime illégal d'Afrique du Sud continue de renforcer son potentiel militaire en intensifiant l'importation et la production nationale d'armes et d'équipement militaire. L'acquisition, par l'Afrique du Sud, de la capacité nucléaire a ajouté une dimension dangereuse à la situation déjà fort grave et représente une menace sérieuse pour la paix et la sécurité internationales.

150. Ce n'est un secret pour personne que l'arrogance du régime raciste est soutenue par ceux qui profitent de ce système de pillage et d'exploitation de l'Afrique du Sud. Comme il est dit dans le rapport du Comité spécial contre l'*apartheid*,

« ce régime n'aurait jamais pu subsister si certaines puissances occidentales et autres et des groupes d'intérêts n'avaient pas fait obstacle à toute action internationale efficace et ne l'avaient pas aidé dans toutes les graves crises qu'il a traversées, en particulier depuis le massacre de Sharpeville en 1960 » [A/38/22, par. 272].

Le rapport du Comité met bien en relief la dimension alarmante du rôle que jouent certaines puissances étrangères pour ce qui est du renforcement du potentiel économique et militaire de l'Afrique du Sud, qui a contribué à la survie de la politique inhumaine de l'*apartheid*. Le rapport spécial du Comité [A/38/22/Add.1] expose également la collaboration croissante et continue entre Israël et le régime d'*apartheid*, laquelle est une source de vive préoccupation pour tous, et souligne la nécessité d'une action ferme de la part de la communauté internationale pour contrecarrer l'alliance du sionisme et de l'*apartheid*.

151. La politique d'*apartheid* de l'Afrique du Sud continue de figurer à l'ordre du jour de l'Assemblée générale année après année. Cette politique représente un défi ouvert à la communauté mondiale et exige une intensification de la lutte internationale contre le racisme et la discrimination raciale. Le défi persistant du régime de Pretoria et d'autres intérêts aux appels de la communauté internationale au cours des trois dernières décennies a sérieusement entamé la crédibilité de l'Organisation. Le Comité spécial a signalé à juste titre que l'Organisation des Nations Unies, en tant que garant de la primauté du droit, de la justice et de la dignité humaine, devrait réexaminer l'application de toutes ses résolutions sur l'*apartheid*, identifier les causes de leur non-application et envisager des mesures pour assurer le respect universel de ses décisions. La communauté internationale devrait réaffirmer son attachement aux buts et principes de la Charte des Nations Unies et adopter des mesures concertées pour réaffirmer l'efficacité de l'Organisation.

152. Le Pakistan, par tradition, s'est identifié et a accordé son appui moral et matériel à la cause de tous les peuples qui luttent contre toute forme d'oppression, de domination étrangère ou de discrimination. Notre appui constant au courageux peuple d'Afrique du Sud dans sa lutte pour éliminer l'odieux problème de l'*apartheid* découle de notre foi profonde qui soutient l'égalité, la liberté et la dignité de tous les peuples, quelles que soient leur race, leur couleur ou leur croyance.

153. L'*apartheid* ne peut pas être réformé; il doit être complètement détruit. C'est une tâche qui ne peut être exécutée qu'avec l'effort collectif et résolu de la communauté internationale. Nous appuyons entièrement la recommandation du Comité spécial tendant à ce que la communauté internationale adopte de toute urgence une stratégie pour prendre des mesures décisives visant à assurer la paix et la liberté dans la région.

154. A cette fin, l'imposition de sanctions globales obligatoires au titre du Chapitre VII de la Charte s'impose. Entre-temps, l'embargo obligatoire sur les armes à l'encontre de l'Afrique du Sud, qui a été imposé en vertu de la résolution 418 (1977) du Conseil de sécurité, devrait être appliqué rigoureusement. En conséquence, la délégation pakistanaise appuie pleinement les recommandations faites par le Comité spécial dans son rapport à l'Assemblée générale. Nous sommes persuadés que la lutte que mène le vaillant peuple d'Afrique du Sud pour l'égalité et la dignité humaine sera bientôt couronnée de succès.

155. M. SPAHO (Albanie) [interprétation de l'anglais]: La période qui s'est écoulée depuis la trente-septième session de l'Assemblée générale fournit de nombreux faits qui prouvent clairement que le régime raciste d'Afrique du Sud poursuit obstinément son odieuse politique de discrimination raciale et d'*apartheid*.

156. Les fascistes de Pretoria, tout en foulant aux pieds les principes et les normes les plus élémentaires du droit international, au mépris des décisions et des résolutions de l'Organisation des Nations Unies, ont continué de plus belle à emprisonner, torturer, terroriser et exécuter les

patriotes azaniens et namibiens, qui combattent courageusement pour mettre fin à l'oppression et à l'exploitation et pour acquérir le droit d'être traités en êtres humains et de vivre libres sur leur propre terre.

157. Les représentants de nombreux pays ont avancé de nouveaux arguments et de nouvelles preuves devant l'Assemblée, ainsi que devant la deuxième Conférence mondiale de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale, qui s'est tenue du 1^{er} au 12 août dernier à Genève; ils ont montré jusqu'où le Gouvernement sud-africain est allé dans l'exercice de la violence et de la terreur contre les populations azaniennes et namibiennes. Les actes criminels de ce régime odieux ont soulevé et continuent de soulever l'indignation de l'opinion publique internationale et, en premier lieu, celle des peuples africains, qui ont toujours exigé et continuent d'exiger résolument qu'il soit mis fin une fois pour toutes à la politique de discrimination raciale et d'*apartheid* en Afrique du Sud.

158. Par suite de cette odieuse politique, la population de ce pays vit dans des conditions misérables. Chaque année, des dizaines de milliers de personnes meurent de faim, de maladie, par suite du manque de soins médicaux, etc. Le nombre des chômeurs s'élève à plus de 3 millions, alors que le déplacement forcé de la population noire vers les régions désertes et peu accessibles se poursuit sans répit.

159. La délégation albanaise partage les vues exprimées par les représentants des pays africains devant l'Assemblée et estime que les prétendues propositions constitutionnelles qui ont été adoptées en Afrique du Sud le 2 novembre 1983, par un électorat composé uniquement de Blancs, visent à priver la majorité de la population autochtone d'Afrique du Sud de tous ses droits, y compris le droit de citoyenneté, et à transformer l'Afrique du Sud en pays réservé aux Blancs, sur la base des principes haïssables de l'*apartheid*.

160. Avec l'intensification de la politique de discrimination raciale et d'*apartheid* à l'intérieur du pays, les racistes d'Afrique du Sud ont également augmenté leurs actes d'agression et de subversion contre les pays voisins, tels que le Zimbabwe, la Zambie, le Lesotho et le Mozambique. Avec cynisme, ils essaient de présenter leurs crimes monstrueux à l'intérieur et à l'extérieur du pays comme des actes « antiterroristes », comme des « mesures préventives » prises dans l'intérêt de la « sécurité nationale » de l'Afrique du Sud, etc. Mais, quels que soient l'étiquette ou le masque utilisés, ils ne pourront jamais dissimuler leur vrai visage, celui d'assassins des populations d'Azanie, de Namibie, etc.

161. Sans l'aide et l'appui multiforme des forces réactionnaires, principalement des Etats-Unis, qui ne sont pas moins responsables de la grande tragédie que connaît la population de couleur en Afrique du Sud, le régime de Pretoria n'aurait pu être maintenu en place et n'aurait pas pu poursuivre sa politique brutale de discrimination raciale et d'*apartheid*, pas plus qu'il n'aurait pu continuer d'occuper la Namibie et jouer le rôle de gendarme de l'impérialisme américain dans la région de l'Afrique du Sud.

162. Les faits montrent que les relations et la collaboration entre l'impérialisme américain et le régime raciste de Pretoria se renforcent chaque jour dans tous les domaines. Les impérialistes américains et autres puissances impérialistes sont les principaux fournisseurs d'armes de l'Afrique du Sud. En outre, les investissements de sociétés américaines et multinationales dans ce pays s'élèvent à des millions de dollars. L'aide multiforme apportée à l'Afrique du Sud dans les domaines politique, économique et militaire par les impérialistes américains,

les sionistes israéliens et autres forces réactionnaires a pour but de permettre à ce régime de jouer le rôle de « défenseur » des droits et des intérêts impérialistes en Afrique. Cette aide, qui est accordée alors que les peuples et pays épris de liberté et progressistes du monde entier ont dénoncé et continuent de dénoncer énergiquement le régime inhumain de Pretoria et qu'ils ont élevé leur voix pour isoler ce régime, constitue un défi flagrant à la communauté internationale et à la Charte des Nations Unies.

163. Tous ces faits présentés à l'Assemblée générale montrent clairement qui défend et qui appuie la politique de discrimination raciale et d'*apartheid* de l'Afrique du Sud et à qui profite cette politique haïssable.

164. Les Etats-Unis, l'Union soviétique, la Chine et autres forces réactionnaires essaient de profiter de la grave situation créée en Afrique du Sud et dans toute la région de l'Afrique australe pour étendre encore leur influence. Plus la rivalité entre les superpuissances en Afrique du Sud augmente, plus grands seront les dangers qui menacent les peuples africains. C'est pourquoi les peuples d'Afrique du Sud et de l'ensemble du continent africain ne peuvent, à juste titre, tolérer le racisme, l'oppression et l'exploitation étrangères et redoublent de vigilance et d'efforts pour s'opposer résolument au régime impérialiste, néo-colonialiste, raciste et d'*apartheid*.

165. La délégation de la République populaire socialiste d'Albanie réaffirme une fois de plus que le peuple albanais, qui a conquis au prix de son sang sa liberté, son indépendance et sa souveraineté, est résolument opposé à toute forme de discrimination raciale et nationale. Il condamne fermement la politique de discrimination raciale et d'*apartheid* du régime raciste de l'Afrique du Sud et se déclare résolument solidaire de la juste lutte du peuple sud-africain visant à extirper le colonialisme et le racisme de l'Afrique. Le peuple et le Gouvernement albanais ont soutenu et soutiendront la lutte des peuples et des pays africains épris de paix qui s'opposent à la politique agressive et néo-colonialiste, ainsi qu'aux pratiques de pillage de l'impérialisme. Nous sommes fermement convaincus que la juste lutte des peuples africains aboutira à la victoire. La politique raciste d'*apartheid* du régime de Pretoria, ainsi que les complots, les intrigues et les marchés des impérialistes et des socio-impérialistes sont condamnés à l'échec.

166. M. TOWO ATANGANA (République-Unie du Cameroun) : Nous débattons encore une fois l'une des questions les plus révoltantes de notre siècle, à savoir l'instauration et la perpétuation, au sud du continent africain, d'un système politique unique en son genre, basé sur le déni de l'ensemble de tous ses droits à un peuple de plus de 22 millions d'habitants. Ce système répugnant et intolérable sévit en Afrique du Sud depuis plus d'un demi-siècle et se renforce sous nos yeux malgré la réprobation et la condamnation universelles, créant dans le peuple qui en est victime un sentiment croissant de frustration et de révolte et alimentant un cycle de violence dont nul ne peut prévoir l'aboutissement.

167. C'est dans ce contexte de violence engendrée et nourrie par le régime d'*apartheid* que, le 20 mai de cette année, l'opinion internationale apprenait qu'une puissante explosion avait semé la mort et la désolation dans le quartier général des forces aériennes sud-africains à Pretoria. Cet avertissement sévère, lancé par les mouvements de libération après plus de 20 ans de lutte pacifique, a été au centre des actions menées depuis notre dernière session par les héroïques combattants de la liberté. En effet, leur combat courageux, que nous suivons avec une grande admiration, s'est développé, cette année, sur plusieurs fronts en dépit de la répression brutale des forces

fascistes. Nous avons vu ainsi les travailleurs noirs s'organiser en des grèves monstres de plus en plus nombreuses, les étudiants boycotter avec de plus en plus d'ardeur un enseignement ségrégationniste, les professeurs et les hommes d'église se mobiliser en nombre croissant contre l'*apartheid*.

168. Loin de saisir le sens de l'histoire dans cette lutte d'un peuple déterminé à reconquérir sa dignité et sa liberté, le régime minoritaire blanc de Pretoria ne fait que se radicaliser et s'enliser dans sa politique de domination, d'exploitation, de répression et de terreur. On ne compte plus le nombre de simulacres de procès intentés contre les patriotes sud-africains, les arrestations arbitraires, les disparitions, les tortures infligées aux détenus entraînant souvent leur mort. Au mois de juin dernier, ignorant les appels à la clémence lancés par la communauté internationale, y compris le Conseil de sécurité, le régime de Pretoria faisait pendre trois militants de l'ANC et poussait la barbarie jusqu'à refuser de rendre les corps aux familles des suppliciés.

169. Ces efforts désespérés entrepris par les tenants de l'*apartheid* pour renforcer leur système d'oppression viennent de connaître une phase particulièrement vicieuse. Le 2 novembre 1983, en effet, le régime raciste a fait approuver par un électorat exclusivement blanc de prétendues réformes constitutionnelles offrant aux Métis et aux Indiens une représentation mineure dans un parlement entièrement contrôlé par les Blancs.

170. Nous nous félicitons du fait que l'Assemblée générale ait, par une majorité écrasante, rejeté ces prétendues réformes en relevant le caractère pernicieux de cette nouvelle forfaiture qui tend à céder quelques miettes du pouvoir afin de mieux conserver la totalité des privilèges usurpés par la minorité blanche.

171. Le véritable objectif de ces prétendues « propositions constitutionnelles » n'est-il pas en effet de détourner l'attention de la communauté mondiale et de briser la solidarité des peuples opprimés d'Afrique du Sud, tout en augmentant la capacité des forces de répression qui pourront désormais s'enrichir de nouvelles recrues ?

172. La communauté mondiale, pas plus que l'ensemble des peuples opprimés d'Afrique du Sud, ne se laissera leurrer par ces réformes trompe-l'œil qui ne renferment d'élément positif que pour les seuls amis et alliés inconditionnels du régime de l'*apartheid*. Nous devons déclarer totalement inacceptables des mesures fallacieuses qui ne constituent qu'une variante de la politique de bantoustanisation et dont le but évident est de créer une situation irréversible par laquelle 23 millions de Noirs deviendront des étrangers dans leur propre patrie.

173. L'*apartheid* ne se réforme pas. C'est un système qui doit être complètement aboli pour qu'il soit possible de bâtir en Afrique du Sud une société multiraciale respectueuse des droits de tous et donnant à tous des chances égales d'accès à la prospérité et au bonheur.

174. C'est pourquoi nous nous devons d'encourager sans réserve la lutte des mouvements de libération qui affrontent les risques les plus grands pour faire aboutir un combat qui nous concerne tous, puisqu'il est celui de la restauration en Afrique australe de la dignité humaine honteusement bafouée.

175. Dans cette quête pour la liberté et la justice, l'Organisation des Nations Unies, qui a si puissamment contribué à l'œuvre de décolonisation, doit jouer le rôle essentiel que lui reconnaît la Charte au service de la dignité humaine.

176. Nous sommes reconnaissants au Comité spécial des efforts considérables qu'il déploie sous les formes les plus variées pour dénoncer sans relâche l'*apartheid* et ses

méfais. Néanmoins, l'œuvre immense du Comité ne peut nous faire oublier l'impuissance réelle où se trouve l'ONU devant la tragédie qui affecte 23 millions de Noirs en Afrique du Sud. L'Organisation, en effet, ne parvient guère à faire déboucher ses multiples résolutions sur une action concrète susceptible de contraindre le régime de Pretoria à mettre un terme à l'odieuse politique d'*apartheid* et à l'occupation illégale de la Namibie.

177. La raison fondamentale de cette impuissance se trouve de toute évidence dans l'attitude négative de certaines puissances qui, par l'usage abusif du droit de veto, empêchent le Conseil de sécurité d'adopter les mesures coercitives prévues au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies pour faire respecter ses décisions.

178. Ma délégation est fort troublée par l'attitude de certaines puissances à l'égard de l'*apartheid*. Quel crédit en effet accorder aux défenseurs acharnés des droits de l'homme et des libertés fondamentales lorsque nous constatons que ceux-ci et ceux-là mêmes qui ailleurs mettent tout en œuvre pour faire triompher ces nobles idéaux n'hésitent pas, quand il s'agit de l'Afrique du Sud, à tendre une main amicale au régime de l'*apartheid* et se font ainsi les protecteurs du seul système politique au monde basé sur le déni de tous ses droits à un peuple.

179. Comme l'a déclaré un éminent représentant au Conseil de sécurité il y a quelques semaines : « La Charte n'exige pas que les peuples se soumettent passivement à la terreur. » Est-ce donc à dire que là où l'intérêt l'exige, la liberté et les droits de l'homme n'ont plus droit de cité ? Curieuse conception sur laquelle s'interroge la conscience universelle.

180. Le régime de Pretoria, lui, ne s'y trompe nullement. La coopération amicale dont l'assurent certaines puissances dans le cadre d'une politique dite « d'engagement constructif » lui paraît être le meilleur gage d'impunité et le renforce dans son arrogance et son intransigeance. Pretoria persiste ainsi, à l'intérieur, dans sa politique de répression et, à l'extérieur, dans le pillage et la domination en Namibie, ainsi que dans les agressions contre les Etats voisins. Le Botswana, le Mozambique, la Zambie, le Zimbabwe et le Lesotho sont en butte à des sabotages économiques sans nombre et à des tentatives de déstabilisation, sans oublier l'Angola dont une partie du territoire reste occupée par les hordes sud-africaines.

181. Les périls grandissants auxquels sont ainsi exposés non seulement les pays de première ligne mais l'ensemble de la région africaine connaissent une dimension nouvelle avec l'accession de l'Afrique du Sud à la capacité

nucléaire. A cet égard, nous avons pris note avec inquiétude des informations contenues dans le rapport du Secrétaire général concernant la coopération entre Israël et l'Afrique du Sud dans le domaine nucléaire.

182. Tous les Etats Membres devraient mieux prendre conscience de cette menace qu'une poignée de racistes rétrogrades fait peser sur la paix et la sécurité internationales. Il est urgent que, dans une action concertée, l'Organisation des Nations Unies, les institutions spécialisées et tous les Etats Membres se mobilisent pour faire triompher les aspirations et les droits légitimes du peuple opprimé d'Afrique du Sud. Dans cette perspective, nous devons exiger qu'il soit mis fin sans retard au système de répression, de tortures et d'assassinats auquel sont quotidiennement soumis les Noirs d'Afrique du Sud.

183. Nous devons exiger la libération des militants de l'ANC et du PAC dont certains croupissent depuis près d'un quart de siècle dans les geôles racistes, en commençant par le plus illustre d'entre eux, Nelson Mandela.

184. Ma délégation appuie donc sans réserve le programme d'action proposé par le Comité spécial dans son rapport, conformément aux recommandations sur les sanctions contre l'Afrique du Sud faites par diverses conférences internationales.

185. La République-Unie du Cameroun continuera de s'y associer à la mesure de ses moyens, dans le cadre de l'Organisation de l'unité africaine, de son Comité de libération et de tous les autres organes appropriés.

186. Notre solidarité avec les mouvements de libération d'Afrique australe est spontanée et totale. Leur lutte est la nôtre; elle est celle de l'Afrique; elle est celle de l'homme.

La séance est levée à 13 h 35.

NOTES

1. União Nacional para a Independência Total de Angola.
2. Voir *Rapport de la Conférence internationale sur des sanctions contre l'Afrique du Sud, Paris 20-27 mai 1981 (A/CONF.107/8)*, sect.X.A.
3. Voir *Rapport de la deuxième Conférence mondiale de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale* (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.83.XIV.4 et rectificatif), chap. II.
4. *Rapport spécial du Directeur général sur l'application de la Déclaration concernant la politique d'apartheid en Afrique du Sud* (Bureau international du travail, Genève, 1983).